

# Paysages

## Le défi breton



Géographes de Bretagne/Numéro 1



## Avant-Propos

Cette « science de la terre » qu'est, par excellence la géographie, s'attache à décrire et expliquer cette terre tout autant dans sa dimension « héritage naturel » que dans sa dimension liée à l'action et à l'œuvre de l'homme et qui conduit- dans le meilleur ou parfois même le pire des cas – aux aménagements et aux paysages qui sont aujourd'hui les nôtres.

La Bretagne, héritage fabuleux de la géographie qui fait que l'on peut même situer cette péninsule instantanément sur n'importe quelle planisphère, devait pouvoir, il nous semble, bénéficier d'une réflexion et d'une action spécifiques des géographes qui y travaillent.

Regroupés en association – pour le moment informelle – les « géographes de Bretagne » veulent ainsi contribuer, au -delà de leur propre travail professionnel, à la réflexion et à l'action qui construisent le présent et le futur de cette « terre verte et bleue » qu'est la Bretagne depuis les rives de la Loire maritime jusqu'à Brest, Le Conquet, Molène, Ouessant, depuis la Cornouaille jusqu'aux terres de granit du pays de Fougères...

Parmi les initiatives qu'ils seront amenés à prendre, ils vous proposent ce « premier cahier » sont regroupés plusieurs articles consacrés à l'aménagement et aux paysages de Bretagne.

Ils ont choisi ce thème en raison de la vive conscience que chacun d'entre eux porte vis-à-vis d'une Bretagne dont une priorité devrait être la préservation de son cadre de vie, de son environnement et son identité face à une dégradation et une banalisation progressives qui frappent tous les segments de son paysage.

Ces constats, ces propositions, se situent dans un contexte où cette perte d'identité semble être perçue comme un mal inévitable, voire même un mal nécessaire devant les exigences du « « progrès » ».

Les géographes sont pourtant convaincus qu'une autre voie est possible et que le développement de la Bretagne peut et doit s'inscrire dans l'intégration et la valorisation constante de son environnement et de ses paysages.

Ce cahier n'est qu'une première démarche conduite sans réels moyens matériels. Elle se veut pourtant convaincante vis-à-vis de trop d'acteurs peu formés, inconscients ou résignés, vis-à-vis d'une population trop souvent mal informée, vis-à-vis d'une autorité régionale qui n'a pas encore pris en compte suffisamment l'importance de cette question pourtant essentielle et qui doit rapidement mettre en œuvre sa capacité de mobilisation et d'entraînement : entraînement de toute une Bretagne qui saura bénéficier de la richesse de son héritage, d'une qualité de son aménagement et donc de la qualité même de ses paysages -urbains, ruraux ou maritimes – Des paysages non pas banalisés mais au contraire préservés et sans cesse promus...

Géographes de Bretagne/Numéro un

Il en va de l'identité d'une Terre. Il en va de ses projets et de son développement.  
Il en va de son propre futur et de sa place au sein du monde.

## **Les Géographes de Bretagne**

## **Une ambition nécessaire pour la Bretagne : Des paysages de qualité**

Une étude consultative initiée par la Conférence des villes de Bretagne et menée au sein du Conseil régional rapporte les avis d'une quarantaine d'experts sur les paysages de Bretagne. Les experts rencontrés proviennent de collectivités locales et territoriales, d'associations, de bureaux d'études, d'agences d'urbanisme...et s'intéressent aux domaines de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'aménagement littoral...

Conduite à partir d'un ensemble de questions ouvertes sur les paysages bretons (leurs forces et faiblesses, les outils disponibles pour leur gestion et le rôle éventuel que pourrait adopter le Conseil régional en leur faveur), l'enquête a laissé la possibilité aux interlocuteurs de s'exprimer librement sur ce thème aux limites encore floues.

*En effet, le paysage est trop souvent réduit à un décor, aux plantations ornementales ou aux espaces verts. Il ne peut également se résumer aux paysages emblématiques ou bucoliques qui occupent notre imaginaire. Aujourd'hui, l'attention des acteurs se tourne principalement vers les espaces vécus de la quotidienneté, vers les paysages dits ordinaires. Assimilés au cadre de vie, le paysage « représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité <sup>1</sup> » bretonne. Il convient d'apporter une définition : c'est « une composition complexe de signes d'une société – une économie, des gens, des déplacements, des lieux de vie, de travail, de loisir...-installée sur un socle géographique – un relief, un climat, des rivières...- dans une perspective historique. Le paysage est ce qu'on voit de tout cela ».*

Les experts ont souvent utilisé le paysage comme porte vers des thèmes aussi vastes que l'aménagement, l'environnement ou le développement durable, à des échelles allant du local au régional. Le paysage est-il devenu un objet encore plus vaste que l'aménagement ou l'environnement, ou alors s'affirme-t-il comme un sujet transversal ?

Outre ces considérations théoriques, les interlocuteurs ont dressé un triste tableau quant à l'état et à l'évolution des paysages bretons. Malgré une forte sensibilité à l'exceptionnelle variété et richesse des paysages en Bretagne, ils les considèrent unanimement comme déstructurés. Les évolutions récentes de la société se traduisent sur les territoires par une désorganisation et un manque de structure : les paysages perdent leur lisibilité.

---

<sup>1</sup> Convention européenne du paysage, Florence 20 octobre 2000

Parmi les éléments déstructurants, la **périurbanisation** figure dans les préoccupations majeures. Elle se trouve le plus fréquemment sous la forme de lotissements. A l'écart des bourgs originels, cette nouvelle forme d'urbanisation, déconnectée des réalités géographiques et identitaires, témoigne d'une implantation hasardeuse. Elle engendre par là-même une sectorisation sociale et spatiale de l'habitat. Cet étalement de l'urbanisation est également à l'origine d'une consommation excessive de l'espace. Enfin, force est de constater le dénuement de la qualité architecturale et urbanistique qui caractérise ces lotissements qui uniformisent le bâti en Bretagne. Pour les experts, ce laisser-aller s'explique par la pression foncière, par un manque de culture en urbanisme des élus qui tentent de répondre à ces pressions et par l'inadéquation des professionnels. Effectivement, les lotissements sont souvent dessinés par des géomètres dont la plupart ont eu de la culture en urbanisme et ne prennent pas en considération l'intégration des lotissements au site.

Les **zones d'activités** participent également à l'illisibilité des paysages. Elles prolifèrent le long des axes principaux et à l'entrée des villes et sont dénoncées comme le « drame breton ». Au nombre de 1500 ; les zones d'activités sont incontournables. Ce problème est amplifié en Bretagne du fait de la fréquence des échangeurs tous les quatre à six kilomètres. La course à la taxe professionnelle explique cet engouement par la plupart des communes. Les zones d'activités entraînent comme la périurbanisation une sectorisation de l'espace et dénotent une indigence esthétique.

Les **paysages ruraux**, après avoir subi les conséquences désastreuses de l'arasement des haies massives des années soixante-dix et quatre-vingt, continuent de se déboiser. Les haies sont en constante diminution et leur vieillissement annonce une accentuation de cette tendance malgré des tentatives de reboisement encore trop timides. Parallèlement, les bâtiments agricoles souvent peu intégrés à leur environnement peuplent toujours plus les campagnes. Le débocagement reste très préoccupant.

Quant aux **paysages littoraux**, les experts dénoncent une urbanisation dévorante, anarchique, sous forme de mitage. La DATAR tire la sonnette d'alarme et confirme « *une occupation de plus en plus déstructurée de l'espace et bien peu économe en ressources* ». Cette urbanisation de fait, sur ces espaces déjà étroits, au détriment des espaces naturels et de l'agriculture littorale. Le littoral, atout majeur de la Bretagne, est victime de son attractivité touristique et résidentielle, pour tant il ne va de son équilibre.

Les outils permettant d'agir sur le paysage sont pourtant nombreux qu'il soient réglementaires (PLU, SCOT...) ou contractuels (programme Qualiparc pour l'amélioration des zones d'activités, Harmonie pour la replantation des haies) mais aucun ne s'applique directement au paysage. Les experts estiment que le manque de culture en aménagement et pédagogie constitue l'origine de ces différentes menaces qui pèsent sur le paysage.

Ils préconisent :

- Une greffe des extensions de l'urbanisation aux bourgs et villes existants, une diversification de l'habitat et une mixité de l'habitat et des activités.
- Une intervention systématique de professionnels (urbanistes ou paysagistes) pour chaque nouvelle implantation afin de soigner leur intégration dans le paysage préexistant.
- Une préservation active du littoral et la reconquête de certains sites dénaturés par le mitage.

De telles mesures peuvent être mises en œuvre :

- Par la création d'un réseau à l'échelle de la Bretagne dont les objectifs seraient de définir de façon consensuelle les grandes orientations pour les paysages de demain, de diffuser les bons exemples à suivre, de mobiliser les multiples acteurs du paysage et de constituer un centre de ressources rassemblant les informations.
- Par la création d'organismes de conseils locaux en aménagement de l'espace et en urbanisme. Ils seraient chargés d'assister les collectivités dans leurs décisions et parallèlement de faire de la pédagogie sur le terrain. L'échelle locale peut également permettre la sensibilisation des citoyens également responsables et acteurs dans le façonnement du paysage.
- Par des expérimentations servant d'exemplarité, il peut s'agir de reconquête de sites littoraux dégradés par le mitage, de réalisation de quartier de Haute Qualité Environnementale, d'expérimentations techniques : sur les matériaux et les attitudes techniques de conception innovantes (pour les parkings en zone naturelle, pour remplacer le bitume...), des zones d'activités modèles, de labellisation en matière d'agriculture (pour le lin, pour préserver l'agriculture littorale...).

Le paysage est donc en passe à devenir une préoccupation réelle des collectivités locales et régionales et ne doit plus être négligé ou surapprécié (comme c'est le cas pour une très faible minorité d'entre eux). Cela doit passer par une sérieuse mobilisation des acteurs et une sensibilisation importante des décideurs et des citoyens.

**Nolwenn BOUILLAUD**



# Structure et physiologie du paysage breton, Particularités et enjeux

Dans nos sociétés, les hommes vivent et travaillent au cœur de ce qu'on nomme habituellement des « Paysages ». Ces paysages, sont porteurs de valeurs, attractives ou répulsives, variables selon les époques, selon les individus. Car ce concept de paysage et en réalité très subjectif. Immatériel, il relève de la sensibilité de chacun et de l'imaginaire des hommes. C'est cependant ainsi qu'il est le plus couramment utilisé. C'est aussi ainsi qu'il mérite d'être d'abord analysé.

Pour le géographe, le paysage ne se résume pas qu'à cela. Derrière l'immédiatement perceptible, se cachent en effet les structures qui le composent, les dynamiques qui l'animent. Cette approche véritablement physiologique révèle ainsi le fonctionnement de nos sociétés, leur rapport à l'espace qui les entoure. Le paysage devient alors l'élément de compréhension d'une structure spatiale propre à une société particulière. Produit de longs façonnements des milieux naturels par l'homme, cette seconde approche du concept apparaît plus essentielle à la détermination des enjeux contemporains qui l'affectent. En cela lire le paysage n'est en rien une activité contemplative sur une matière inerte.

## Le sens du paysage commun

Habituellement, utilisé pour définir la qualité d'un cadre de vie, pour porter un jugement sur des valeurs esthétiques et patrimoniales, pour valoriser des ressources offertes par la nature et les productions humaines, pour établir une identité qui permette à chacun de se situer dans le temps et dans l'espace, le paysage semble effectivement avoir un sens. Pourtant, rien n'est plus fragile que ce concept, finalement assez récent et loin d'être partagé par toutes les sociétés du monde.

### *Le paysage de nos sociétés*

Dans nos sociétés occidentales, le paysage est devenu un élément essentiel de notre sensibilité, de notre imaginaire. S'il se définit en France au XVI<sup>ème</sup> siècle comme « l'étendue d'un pays qui s'offre au regard », nuanciant légèrement le concept originel du *Paesaggio*<sup>2</sup> de la Renaissance italienne, il est avant tout le produit de nos sensations, visuelles bien sûr mais pas uniquement. Elles sont aussi olfactives, auditives, tactiles, sensuelles. L'odeur d'un port ou d'une porcherie, les bruits d'un marché ou d'une forêt, les sensations combinées qu'offre une tempête sur nos côtes, nourrissent notre perception d'un environnement particulier. Et en cela, le paysage devient un concept très subjectif. Car il n'est de paysage que perçu, perçu à travers nos filtres physiologiques, leur sensibilité, leur éducation, nos humeurs, nos idées, nos présupposés, nos intérêts. Le paysage n'est donc

---

<sup>2</sup> *Paesaggio* : terme italien apparu en peinture sous la Renaissance qui signifie : « ce que l'on voit du pays », « ce que l'œil embrasse d'un seul coup d'œil », extrait, BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La Documentation Française, Septembre 1993.

qu'une apparence, une représentation très subjective, une esthétisation de notre environnement.

#### *Le paysage entre harmonie et rupture*

Toutefois, en tant que résultante de l'action lente et permanente des hommes sur un milieu naturel donné, le paysage traduit l'harmonie des composantes d'une société à un moment donné de son existence. Pour toutes les sociétés rurales issues du Néolithique, pour les quelques sociétés urbaines nées il y a plusieurs siècles, cette harmonie résulte souvent d'un équilibre longuement obtenu. Car elle est la résultante d'une régulation lente de leurs échecs et de leurs réussites en matière d'aménagement de la nature. Si cette harmonie n'est en rien dépendante de la notion de beauté, elle est par contre la trace historique d'un équilibre social et économique, la mémoire de l'unité culturelle et politique qui en résulte. Les hommes, en effet, reproduisent avant tout ce qui a baigné leur enfance, ce à quoi ils ont été éduqués. Ces liens de l'individu à son environnement que nous portons tous à des degrés divers, cette régulation de nos comportements que Jacques Béthemont définit sous le terme d'*oïcherythmie*<sup>3</sup>, constituent donc la relation essentielle de notre rapport au paysage. Elle alimente les représentations que nous nous en donnons, surtout lorsque l'harmonie est rompue. Qu'est la Bretagne pour nos générations élevées dans la réalité bocagère des années 50, sans l'arbre, le crachin, les multiples chemins creux qui conduisaient à l'habitat épars de nos campagnes ? Sensitivement, le paysage prend tout son sens dès lors qu'il nous échappe.

#### **Structure et physiologie du paysage**

Pendant des siècles, les hommes ont extrait leurs matériaux de construction, adapté leur architecture, organisé leur terroir et son parcellaire, déterminé leurs cultures et les autres activités en tenant compte certes de ce que le milieu naturel leur offrait, mais aussi en fonction de leur organisation sociale, de leurs projets. Ainsi nature et culture se sont combinées, produisant les différents paysages hérités de cette phase d'humanisation de la planète.

Mais derrière cet immédiatement visible, il y a le sous-jacent. C'est la structure. Car, en dépit des différences, les hommes répondent par de mêmes comportements aux besoins vitaux : se nourrir, se loger, circuler. Pour cela, ils structurent l'espace en surfaces qui se différencient, selon les usages, en réseaux qui, animés par des flux, les relient et permettent leur fonctionnement. Ces réseaux renforcent des lieux (habitat/carrefours), contrôlant ainsi l'espace. De tout cela naissent, sur le substrat terrestre, des distributions d'hommes et d'activités dont les finalités, à des degrés divers, dans des proportions variables, peuvent être économiques, de relations sociales ou de sécurité. Si les réponses qu'ils apportent à ces besoins relèvent bien de ce que les géographes du XIX<sup>ème</sup> siècle qualifiaient de « contraintes naturelles » liées à la nature physique du milieu, elles relèvent tout autant du type d'organisation sociale qui anime ces communautés. Par leurs multiples combinaisons et répartitions dans l'espace, les choix opérés par un groupe humain soulignent les spécificités de son organisation si ce n'est son projet de vie. La structure spatiale traduit alors son originalité.

---

<sup>3</sup> Concept utilisé par Jacques BETHEMONT, conférence Ecole Normale d'Instituteurs, Dijon, Novembre 1987.

Vu ainsi, le paysage n'est plus une simple réalité subjective et figée. « Il naît et traduit la double relation des hommes au milieu et à l'espace »... « Chaque élément n'existe que par ses relations aux autres ». On peut alors, pour reprendre ces termes de Philippe Pinchemel et Jean Louis Tissier<sup>4</sup>, parler de physiologie du paysage. En cela le paysage n'est plus neutre. Il devient un marqueur identitaire qui différencie tel ou tel groupe, offrant ainsi à la Terre cette diversité culturelle qui fait honneur à l'humanité et la rend du même coup intéressante.

### **En quoi peut-il y avoir un paysage breton original ?**

Affirmer d'emblée qu'il y ait un paysage spécifiquement breton, serait réducteur et scientifiquement inconvenant. Pourtant n'y a-t-il pas sur le territoire de la Bretagne une certaine originalité paysagère ? La question, loin d'être nouvelle, mérite d'être revisitée.

Si on tient compte du caractère propre d'un milieu, aux confluences des médiations qui instaurent un sens au paysage, il faudrait admettre que celui-ci est ici multiple. Ce n'est alors pas d'un, mais de plusieurs paysages bretons dont il faudrait parler, produits des différentes entités physiques spécifiques qui composent cet espace et des nombreuses sociétés, en apparence différenciées, qui y demeurent. Le paysage du pays bigouden n'est en rien identique à celui des Monts d'Arrée ou du bassin de Rennes !

Par ailleurs, l'unité paysagère bretonne, si elle existe, se différencie-t-elle à ce point de celle des autres territoires de l'Ouest de la France, voire de ceux de la Façade atlantique de l'Europe ? Des comparaisons ont souvent été produites qui semblent apparemment les lier.

S'il y a donc unité paysagère en Bretagne, elle n'est pas à rechercher dans le substrat visible du paysage, mais plutôt dans sa structure et sa physiologie, au sens où ils ont été définis. N'y a-t-il pas là des traits originaux de son organisation ? Et si oui, en quoi ? Sont-ils propres à la Bretagne, et jusqu'à quel stade ?

#### *Les composantes des paysages de Bretagne*

Se poser de telles questions implique de revisiter les composantes physiques et humaines de ces paysages.

Evoquer de prime abord les contingences physiques particulières peut paraître relever d'un déterminisme le plus profond. Faut-il pour autant les rejeter ? Elles sont bien un élément de permanences avec lesquelles les hommes ont dû et doivent toujours composer.

Rappeler que le Massif armoricain est un massif ancien, pénéplané, n'est en rien innocent. Cela explique les formes molles des reliefs, les larges vallées qui facilitent en tout lieu une implantation humaine et permettent une circulation aisée. Cela nous renseigne sur les raisons de l'utilisation importante du minéral dans les constructions et autres aménagements. Granite, gneiss, schiste, ardoise font partie de notre univers architectural. La très faible épaisseur des sols nous permet enfin de comprendre la médiocrité des réserves aquifères, caractéristique de ce type de relief. En Bretagne, 80% des pluies retournent immédiatement à la mer.

L'omniprésence de cette dernière est également sensible dans notre environnement. Bénéfiquement, le climat océanique déverse ici des pluies régulières qui alimentent sans

---

<sup>4</sup> PINCHEMEL Philippe, TISSIER Jean Louis, *Physiologie du paysage*, propos extraits du film produit par l'Ecole Normale Supérieure de Saint Cloud, 1976.

trop de problèmes nos nappes phréatiques et les nombreux petits fleuves côtiers qui l'irriguent. Paradoxalement rare, l'eau est, de ce fait, partout présente. A l'inverse, à cette proximité de la mer, la Bretagne doit ses vents violents, ses nombreuses tempêtes qui, sur les littoraux et les reliefs, n'ont longtemps permis que l'éclosion de la lande. Aux transgressions de la mer, par nature instable, on doit également ces estuaires profonds, ces vallées ennoyées, ces marais côtiers, ces rades et ces îles, qui constituent autant d'abris et de lieux de vie pour toutes les espèces animales et végétales. Là, le milieu naturel est riche de ressources particulières.

Déterminisme physique et possibilisme des sociétés se marient enfin dans la dimension péninsulaire de ce territoire. Ce « finistère » a longtemps été perçu comme un réceptacle des migrations humaines, un véritable conservatoire des peuplements européens. En a été tirée une image de stabilité culturelle et, si ce n'est de conservatisme, tout au moins de permanences. Mais lue à l'inverse dans sa dimension de « penn ar bed », cette péninsule apparaît davantage pour ce qu'elle a été : un espace de contacts, d'ouverture aux influences extérieures, d'apport d'hommes, d'idées, de richesses. En cela, hormis quelques épisodes de repli sur lui-même, ce monde a été en permanentes transformations. Il a été un monde ouvert. La proximité physique de la mer était donc intégrée par toutes ses populations, quand elle n'était plus directement mise en pratique.

Ce ressourcement sans fin sur le monde extérieur explique peut-être l'apparente stabilité de cette société pendant ce dernier millénaire : stabilité des fondements politiques et socio-économiques. Leur rupture, marquée au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, et réellement effective au cours du siècle dernier, est encore très récente. Les permanences accumulées sont, de ce fait, encore bien visibles dans notre environnement contemporain.

#### *Les réponses produites par les sociétés bretonnes et atlantiques*

Elles ne sont pas propres aux sociétés bretonnes. On les retrouve à des degrés divers en différents lieux de la Façade atlantique. Tout au mieux, la situation péninsulaire de la Bretagne, au centre de cet espace, en renforce-t-il les traits, d'où l'image véhiculée d'un paysage breton caractéristique. Deux caractéristiques majeures contribuent à définir sa structure et ses fonctionnements : le paysage de bocage d'une part, longtemps observable et dont il ne reste que les bribes ; les effets de la maritimité, plus subtils, qui ordonnent son organisation et anime sa physiologie.

#### *- Un paysage de bocage :*

Le bocage qui s'étalait sur toute la Façade atlantique, recouvrait, derrière son apparent désordre, une complexité élaborée et révélait une parfaite adaptation au milieu physique. Deux caractéristiques majeures en soulignent la morphologie : l'habitat dispersé et l'omniprésence de l'arbre.

Indépendants des contingences hydriques, les hommes ont alors pu se disperser, privilégiant la mise en valeur des sols et leurs relations sociales internes aux dépens des relations externes. L'habitat éparé n'est cependant en rien synonyme d'isolement. Bien au contraire, cet éparpillement implique de très fortes solidarités qui ont longtemps échappé à l'observateur. La maison isolée est ici rare ou récente. A l'inverse, hameaux et bourgs sont des centres de vie qui structurent l'espace et lient intensément la société<sup>5</sup>. Si la fonction des hameaux a aujourd'hui perdu une grande part de son sens, ceux-ci restent bien l'expression fédératrice d'une société paysanne soudée. Ils n'ont guère d'équivalents ailleurs, d'où la difficulté actuelle de cerner leur rôle. On s'en rend compte lorsque s'applique l'article L

---

<sup>5</sup> LEBEAU René, *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Belin, 1969.

146-4-1 de la loi SRU <sup>6</sup>qui ignore le sens réel du hameau de nos régions, lui opposant en cela, pour définir la même entité, le terme de village. Ainsi les difficultés surgissent lorsqu'un habitat pavillonnaire récent vient s'y greffer. Quant aux bourgs, ils structurent des communes souvent immenses et encore fortement peuplées. Car cette dispersion, par son intense mise en valeur de l'espace, permettait le maintien d'assez fortes densités rurales (60 à 80 h/km<sup>2</sup> lors de l'apogée démographique des campagnes). Par contre, la multiplicité des chemins et réseaux en est le corollaire négatif. Il est aujourd'hui vécu comme une pesanteur, comme un handicap, par nos sociétés contemporaines avides de centralité et de mobilité.

Mais l'arbre est aussi indissociable du pays de bocage. Il y est, ou plutôt était, partout présent. Cette morphologie agraire si particulière était fondée sur l'association arbre/talus qui quadrillait nos finages. Perçu comme un archaïsme et un obstacle au progrès, il a été fortement éradiqué lors des remembrements récents. Mais nul n'ignore plus maintenant le rôle fondamental du talus arboré dans les équilibres hydriques et agrobiologiques de nos sols. Cette véritable forêt linéaire constituait un trait de notre culture. Sa superficie qui équivalait à celle des forêts massifs d'autres paysages agraires (en général 25% de la surface des terres), était bien le résultat d'un choix, d'une adaptation voulue par l'homme. Il l'a construite au fil des siècles. Par mimétisme, sa multiplication a pu être exagérée. Il n'empêche, nous en retrouvons tout le sens. Mais tout autant que ses multiples fonctions, par sa présence, le talus arboré était aussi un élément fondamental de notre culture. Ses arasements ont souvent été vécus comme des déchirures. Son absence actuelle dans nos paysages urbains, dans les zones commerciales, artisanales ou industrielles, en est une négation.

- *Un paysage marqué par la présence de la mer :*

Si le bocage sautait aux yeux de l'observateur, l'influence de la mer sur les activités, donc les comportements, les organisations et *in fine* les paysages, est beaucoup plus récente. Car il nous a fallu du temps pour retrouver cette maritimité<sup>7</sup> effacée par un long repli de notre société sur la vie rurale et continentale. Et pourtant, elle est une réalité forte de nos territoires.

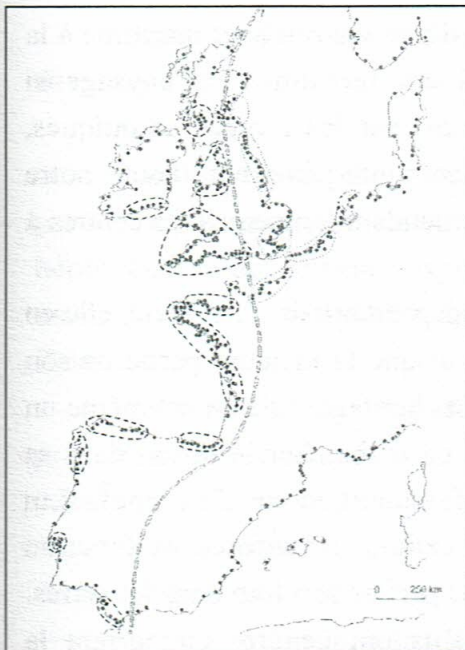
Issus très souvent de migrations anciennes qui ont transité par la mer, les hommes se sont accrochés au littoral. Là, en effet, ils pouvaient jouer sur la complémentarité des ressources que leur offraient milieux terrestre et maritime. Qui plus est, la mer leur permettait de circuler, d'assurer leurs échanges sans trop de problèmes. Ainsi la navigation le long des côtes a longtemps été privilégiée en Bretagne aux difficiles déplacements terrestres. De cela, il résulte deux conséquences qui ont fortement marqué nos paysages.

La première est l'extrême densité du peuplement des plaines littorales. La côte y a été toujours plus densément occupée que l'intérieur, même si le trait de côte était lui délaissé, espace tampon permettant d'affronter les aléas en provenance de la mer : fureurs des tempêtes, invasions des hommes. Aux fortes densités des littoraux nord, très anciennes, se sont succédées celles du littoral sud au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais, à chaque époque, l'Armor a été opposé à l'Argoat. Et actuellement le processus s'amplifie dangereusement. Il y a bien une tradition de peuplement littoral qu'accentuent les évolutions contemporaines.

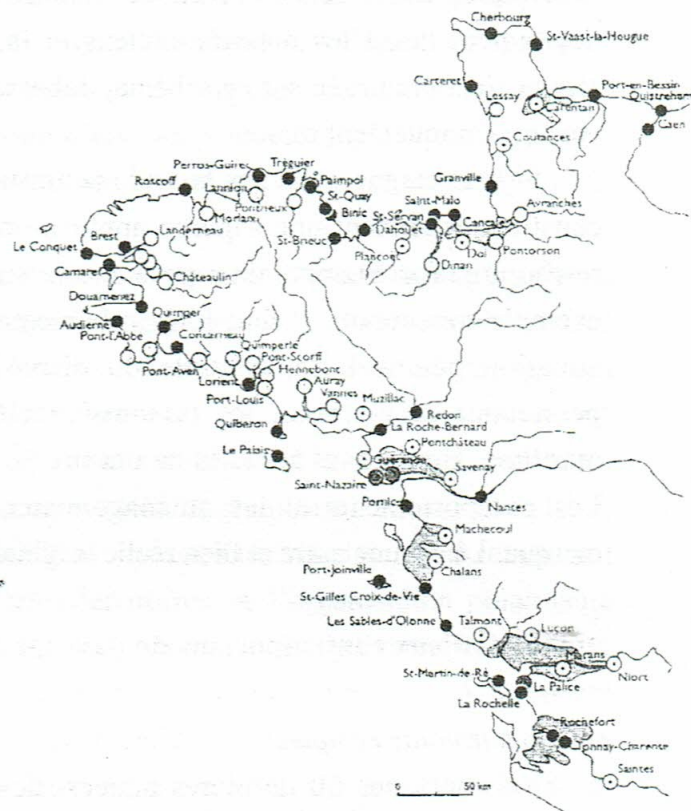
---

<sup>6</sup> Dans ce texte, objet d'une jurisprudence, est défini comme village, « un ensemble de constructions organisées en fonction d'un lieu central ayant une fonction collective ». Nos hameaux ne répondent-ils pas à ce critère, ne remplissent-ils pas cette fonction ?

<sup>7</sup> PERON Françoise, RIEUCAU Jean (sous la direction), *La maritimité aujourd'hui*, L'Harmattan, 1996.



Cartes Yves LEBAHY,  
 extraites de :  
 Le Pays maritime, un espace  
 projet original  
 PUR, Février 2001, p.58 et 61.



Typologie des sites portuaires

- port actif
- port de fond de ria ou d'estuaire à l'abandon
- ◐ avant-port contemporain
- ◑ site n'ayant plus de contact avec la mer
- marais

Carte : Y. Lebahy 1981

Doc. n° 6. Etat actuel des sites portuaires de l'Ouest français

Spécifique des littoraux atlantiques de l'Europe, le réseau de villes-ports connaît ses plus fortes concentrations sur les finisterres dont la position stratégique sur un plan maritime a renforcé l'intérêt d'une occupation humaine en relation avec la mer. Dans cet ensemble géographique, la Bretagne se distingue particulièrement. La présence en ces lieux de littoraux très découpés, conséquences des dernières variations climatiques, en a amplifié l'intérêt, offrant aux populations qui circulaient sur ces mers, des ports très protégés et l'accès aisé à des espaces ruraux convoités. Ainsi est né très anciennement ce modèle si caractéristique de la ville-port, centre d'un traditionnel Pays maritime dont on redécouvre aujourd'hui tout l'intérêt.

Par ailleurs, de cette présence forte et active des hommes sur le littoral, de l'histoire des peuplements, ont résulté ces nombreuses villes-ports si caractéristiques des littoraux atlantiques<sup>8</sup>. Leur réseau très dense, échelonné tous les 20 km à la faveur des nombreux estuaires et rias qui jalonnent la côte, crée un modèle urbain très particulier. Il est extrêmement dense tout en offrant des villes de taille très limitée. Celles-ci, nées d'une fonction portuaire, centre d'une vie rurale et maritime à la fois, ont structuré nos littoraux et donné à ces territoires ce paysage si spécifique. On le rencontre en de nombreux cas sur les rivages atlantiques, notamment là où les massifs anciens et la mer s'interpénètrent. Toute notre région s'est organisée sur ce schéma, délaissant pendant longtemps les centres à vocation uniquement rurale.

Si la Bretagne n'est pas la seule péninsule dépositaire de ce modèle, elle en constitue cependant une superbe application, puisque la majeure partie de son réseau urbain contemporain repose encore sur cet héritage. Elle en est même un exemple très abouti. Il faut fort probablement en rechercher la raison dans sa situation péninsulaire, centrale du dispositif atlantique de l'Europe<sup>9</sup>. Lui permettant de contrôler les flux marchands, celle-ci a renforcé sa fonction maritime. Hommes et activités en ont tiré profit, parfois fort loin dans les terres. Les comportements et les aménagements qu'ils ont générés en portent la marque. Là est une autre et bien réelle originalité de nos paysages.

## **Les enjeux contemporains du paysage en Bretagne**

### *L'harmonie rompue*

Au cours des 50 dernières années, des mutations brutales ont affecté la société, les activités et en conséquence l'organisation du territoire breton. Celui-ci s'est ouvert au modèle économiste et technicien qui, depuis la révolution industrielle, impose partout ses mêmes logiques. Privilégiant au nom de la productivité l'économie d'échelle, cette lecture dominante spécialise les territoires et les hommes, fractionne l'espace et le temps, démultipliant du même coup les échanges. Par ailleurs, elle se place dans une vision à court terme qu'aucune éthique ne vient réguler. Dans le même temps, la région s'est trouvée entraînée dans une intégration spatiale sans cesse plus vaste qui en a aggravé les effets. De la dynamique européenne essentiellement continentale, elle est passée à une mondialisation qui s'impose à elle. Toutes ces transformations l'ont bousculée. Le paysage en traduit les ruptures.

### *Pourquoi préserver les caractéristiques fondamentales des paysages de la Bretagne ?*

Parler de préservation pourrait se traduire comme l'expression d'un conservatisme. Certes, il y a toujours un peu de nostalgie à l'égard de ce qui est perdu. Le paysage est une

---

<sup>8</sup> LEBAHY Yves, *Le Pays maritime*, Presses Universitaires de Rennes, Février 2001.  
et « De la ville port au pays maritime : un possible contre modèle d'aménagement », dans BEAUCHARD Jacques (sous la direction) , *L'Europe des mers*, IAAT/ Editions de l'Aube, 1<sup>er</sup> sem. 2000.

<sup>9</sup> LEBAHY Yves, « Déterminisme spatial au sein des périphéries maritimes de l'Europe », dans *L'Europe des mers*, ibidem.

mémoire qui nous le rappelle. Celui dont nous avons hérité, était effectivement l'expression d'une adaptation complexe et complète à un contexte bien particulier. En cela, nos sociétés avaient eu du temps pour l'élaborer.

Mais l'essentiel n'est pas là. Nous vivons actuellement une période de profonds bouleversements, quasi révolutionnaire par essence. Les transformations radicales de ces derniers temps qui imposent un zonage des espaces, leur polarisation (la ville métropole), et le développement d'une économie transactionnelle suscitant la prolifération des réseaux, nous conduisent à mettre en cause le bien fondé de ce modèle. A l'uniformisation culturelle et paysagère qu'il propose, nombreux dans nos sociétés réagissent en retrouvant leurs identités, en se repliant sur leurs territoires. A l'organisation polarisante des espaces, s'oppose de plus en plus fortement une vision polycentrique, jouant la dispersion et recherchant de meilleurs rapports homme/espace. A la course incessante à la croissance de l'économie libérale, s'oppose l'option du « développement durable » qui vise aux équilibres sociaux et environnementaux et privilégie avant tout une qualité de vie. Aux désordres de l'environnement qui en résultent (réchauffement climatique, montée des océans, accélération des vents) n'avons-nous pas à transformer nos comportements, à adapter notre cadre de vie ?

Ce modèle qui vient tout juste de rompre les équilibres, est lui-même à remettre en cause. Les textes européens en matière d'aménagement déjà nous y invitent depuis le milieu des années 90. Dans une approche prospective, il nous faut dès maintenant réorganiser nos sociétés pour les adapter à ces mutations inéluctables. C'est-à-dire, définir un projet global, à long terme, visant à plus de cohésion et de solidarité, au retour de l'intérêt commun, à une plus grande autonomie par rapport aux besoins vitaux (eau, alimentation, énergie), à une responsabilisation citoyenne à l'égard de son territoire. Or, ces qualités, ne les trouvaient-on pas inscrites pour une bonne part dans le paysage breton dont nous avons hérité ?

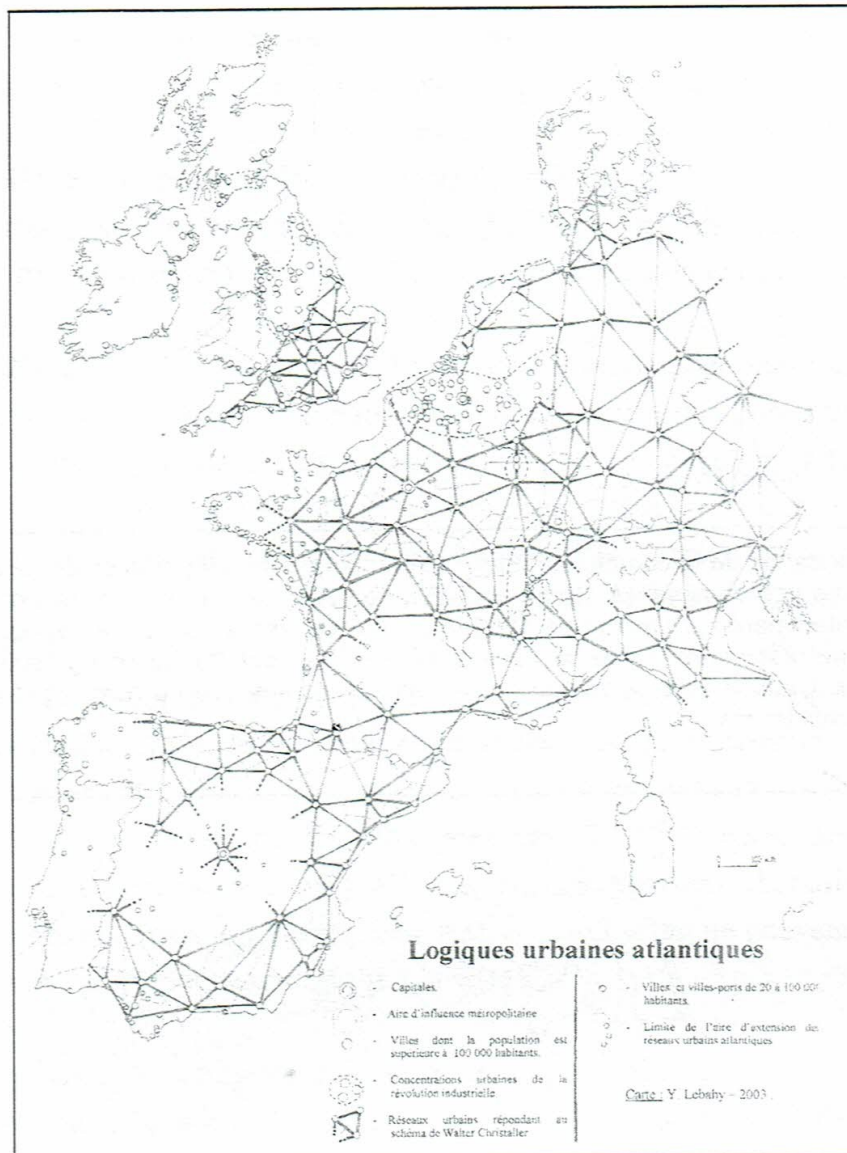
#### *Quels enjeux alors ?*

Face à ces atteintes qui l'affectent, quelles alternatives pouvons-nous proposer ?

Première évidence, il nous faut lutter contre l'uniformisation en cours. Même si le paysage n'est qu'une résultante, prendre conscience de sa valeur, de sa signification, c'est affirmer son importance comme marqueur d'une identité particulière, d'une culture originale. Il ne s'agit pas de le faire par nostalgie, pour conserver la mémoire d'un temps révolu. Il s'agit avant tout d'en faire l'expression d'une reconquête, le symbole d'un projet.

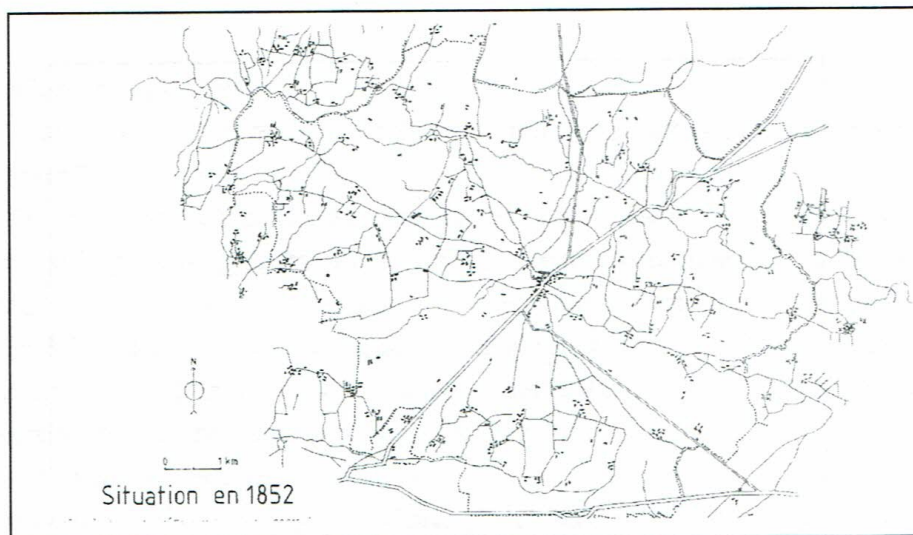
#### *- Promouvoir la dispersion*

Dans ce but, le premier objectif est bien de maintenir, voire d'encourager ce qui ici est le plus significatif d'une adaptation au milieu : la dispersion. C'est un moyen de lutter contre la polarisation en cours, qu'elle soit subie comme sur les côtes ou souhaitée au nom d'une hypothétique performance, comme c'est le cas pour les métropoles de Nantes et de Rennes. Est-il en effet normal de voir la croissance démographique de ces dernières s'étaler sur les campagnes environnantes en de multiples lotissements qui absorbent chaque année l'équivalent de la population d'une ville comme Carhaix ? N'est-il pas, à l'inverse, scandaleux de voir dépérir des zones entières de la région ? L'espace est trop coûteux pour qu'on le traite ainsi. La terre a trop de valeur pour qu'on sacrifie de la sorte tout l'investissement humain qu'elle porte. Cette question n'apparaît pas essentielle pour le moment, mais cela ne saurait tarder. Quand on observe la circulation croissante des populations européennes et les gradients manifestes en matière de densités sur le sol de l'Union, on peut s'interroger sur le sens d'une politique qui gaspille autant et aussi facilement certains de ses espaces.

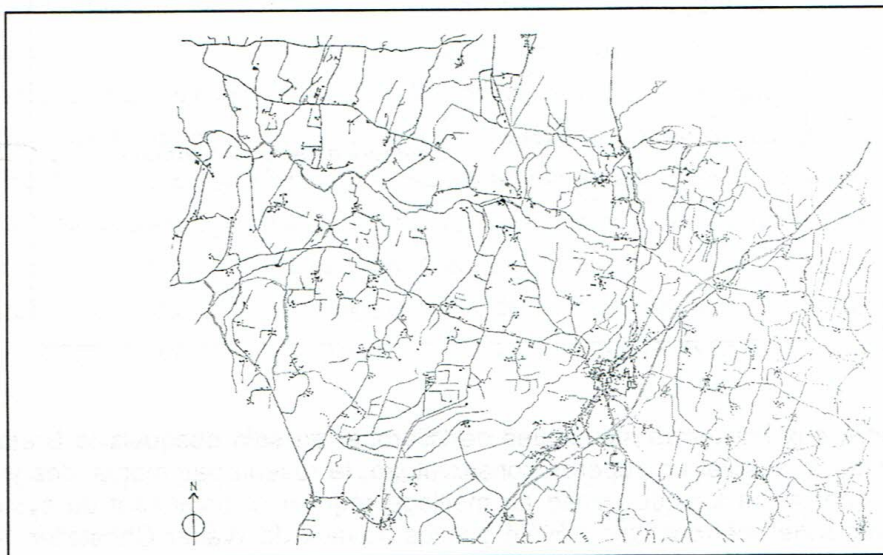


Réservé aux finisterres atlantiques de l'Europe, au sein desquels la Bretagne constitue à ce sujet un superbe conservatoire, le réseau patrimonial des villes-ports oppose sa logique dense au maillage régulier et polarisant du système transactionnel métropolitain, révélé par les travaux de Walter Christaller. Ainsi deux logiques d'aménagement de l'espace s'affrontent. Si cette dernière a aujourd'hui tendance à dominer en raison de la place privilégiée accordée au fait économique dans l'aménagement des territoires, ce premier modèle répond par contre parfaitement à l'approche souhaitée en terme de gestion globale et durable des territoires. Témoignage de la parfaite adaptation des hommes aux contingences d'un milieu, il nous faut plus que jamais la préserver impérativement, tant pour répondre à ces enjeux sociétaux à venir que comme témoignage de cet héritage si particulier.

A l'inverse, une dispersion équilibrée est en effet gage d'équilibres spatiaux. Comme par le passé, elle peut être garante de solidarités sociales plus affirmées que celles que nous vivons actuellement dans divers quartiers périphériques ou lotissements périurbains. Une telle organisation peut conduire à prendre en compte de fait tous les éléments d'une vie en



Ces deux cartes de la commune d'Elven (Morbihan) montrent parfaitement la structure de l'habitat de nos campagnes et son évolution au cours des deux derniers siècles. Il est à noter, notamment sur l'extrait de 1852, que l'habitat éparé est rare à l'époque. L'habitat traditionnel est certes dispersé mais s'organise, en dehors du bourg, sous forme de hameaux. Ceux-ci sont de véritables cellules autonomes que ne relient que difficilement des réseaux limités.



La carte plus récente de 1988, se distingue de la précédente par la prolifération des réseaux internes à la commune mais aussi par la multiplication récente d'un habitat éparé. Ce dernier qui apparaît aujourd'hui semble ancien et peut de ce fait être assimilé à un « village », pour reprendre les termes de la terminologie actuelle, ne peut cependant être en rien assimilé à ce concept de hameau, entité bien spécifique de l'organisation territoriale de nos campagnes. D'où toute la polémique actuelle, dès lors qu'il faut envisager l'urbanisation à partir des cellules existantes.

société, en responsabilisant les hommes à leur environnement, à la pérennité de leurs activités, à la mixité sociale tant réclamée. Avec ce modèle, on est bien face à ce que Jean Ollivro qualifie de « démocratie spatiale »<sup>10</sup>. Car la complexité des enjeux d'un territoire ne peut être réellement prise en compte par ses habitants qu'à la condition qu'ils soient directement en contact avec la globalité de leur espace quotidien. On retrouve là ces principes dans l'actuel concept de gestion intégrée, prônée par l'Europe pour les zones littorales. Sur cette question donc, tradition et modernité se rejoignent. Mais dans les faits, comment cela peut-il se traduire ?

Tout d'abord, en luttant contre l'habitat en lotissement individuel qui envahit les périphéries urbaines et nappe le littoral. Il est certes l'objectif de vie de nombre de ménages. Mais n'avons-nous pas à revisiter ce modèle, à l'adapter pour qu'il consomme moins d'espace tout en préservant une légitime satisfaction : celle du droit au logement. La loi SRU, fermement appliquée pourrait y remédier en partie. Mais n'est-il pas à remettre en cause plus profondément ? Le lotissement n'est en effet porteur ni de sécurité, ni de convivialité, ni d'immersion dans la nature comme l'imaginent trop souvent ceux qui en rêvent. C'est par là même remettre en cause le principe du zonage, ce fractionnement de l'espace, actuellement appliqué de manière systématique dans les PLU. Car ce même discours peut être tenu à l'égard des zones commerciales et artisanales qui, elles aussi, envahissent, banalisent et spécialisent nos entrées d'agglomérations. Activités et habitat ne peuvent-ils pas parfois se mélanger, redonnant ainsi vie à la ville ?

- *S'appuyer sur le réseau de villes-pays*

La Bretagne a la chance de bénéficier d'un réseau encore actif de petites villes intégrées dans leur Pays. Il ne faut en rien négliger cet atout et, bien au contraire, le renforcer. Car seul le Pays maintient une réelle cohérence entre la ville et la campagne, offrant des cités au cadre agréable, dotées de services de proximité nécessaires à une vie rurale et urbaine équilibrées et s'appuyant sur le réel patrimoine de qualité qu'elles ont pu préserver. Là, la ville est humaine, conviviale. Élément essentiel de vitalité des zones rurales, ces villes jouent un rôle tout aussi important sur les littoraux avec ce réseau si original des villes-ports insérées dans leur Pays maritime. Dans ce cas, plus que tout autre, il y a donc à préserver ce réseau de qualité, en limitant la croissance du centre, en privilégiant le polycentrisme afin qu'elles ne soient asphyxiées par cet habitat tentaculaire qui actuellement s'immisce entre elles en s'appuyant sur les réseaux de communication. Ce *ribbon development*<sup>11</sup> doit être interrompu et remplacé par une répartition plus harmonieuse de l'habitat qui s'appuierait sur les multiples bourgs ruraux alentours. Ainsi les campagnes retrouveraient tout leur sens, les villes leur fonctionnalité, les villes-ports la maîtrise de leur territoire littoral.

- *Maintenir les réseaux de proximité et favoriser l'autonomie*

Le corollaire de la dispersion est par nécessité l'extrême densité des réseaux. Celle-ci se heurte, dans nos sociétés modernes, aux idées de rapidité, de concentration des flux, perçues comme gages d'efficacité<sup>12</sup>. Leur réalisation, leur entretien coûtent d'ailleurs fort cher. Mais s'il y a nécessité de maintenir la dispersion, il y a parallèlement obligation de

---

<sup>10</sup> OLLIVRO Jean, *Les paradoxes de la Bretagne*, éditions Apogée, Janvier 2005, p.52.

<sup>11</sup> « *ribbon développement* », soit en français, « développement en ruban » : terme utilisé en Grande Bretagne dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour définir cet habitat pavillonnaire qui se développe le long des axes de communication reliant les grandes métropoles. Il conduit peu à peu à la constitution de ce que les britanniques qualifieront ultérieurement de *conurbations*, c'est-à-dire des ensembles métropolitains issus de la fusion des villes entre elles.

<sup>12</sup> OLLIVRO Jean, *ibidem*, p.55.

garantir la circulation, l'accès à certains biens et services. Cela conduit tout d'abord à maintenir en l'état tout ce réseau routier et de voies locales qui relie chaque écart. Cela conduit aussi à s'interroger sur la pertinence de ces grands axes (autoroutiers, électriques, de distribution d'eau...) qui irriguent nos territoires, les traversant en imposant des infrastructures dont l'intégration paysagère est parfois problématique sur un plan esthétique et dont la seule présence perturbe la physiologie des espaces locaux.

Pourquoi ces voies rapides qui se coupent progressivement des territoires qu'elles desservent (suppression des nombreux carrefours qui donnent accès à l'habitat dispersé)<sup>13</sup> ? Pourquoi ces lignes à haute tension si mal intégrées au paysage ? Pourquoi ces si coûteux réseaux d'interconnexion en eau ?

S'il n'est pas ici question de remettre en cause un certain nombre d'échanges et de services qui favorisent notre niveau de vie et sa qualité, il y a quand même lieu de s'interroger sur la pertinence de leur importance, sur la nécessité de nombre d'entre eux, sur leur développement incessant, sur les conséquences que leur présence génère dans les paysages. Jusqu'où ces logiques d'échanges d'hommes, de biens et de services sont-elles pertinentes ? Pourquoi vibronner autant ? En terme économique, ces comportements sont loin d'être toujours fondés, surtout si l'on prend en compte toutes les externalités qu'ils génèrent. Le cas du transport routier n'est plus à démontrer. Il est sur les longues distances une aberration. Un meilleur lien travail/production/habitat/loisirs en termes de localisation ne peut-il conduire à réduire ces multiples déplacements improductifs ? Les besoins en eau, en énergie, ne peuvent-ils être satisfaits en étant produits, dans la mesure du possible, localement ? Cela aurait l'avantage de réduire les réseaux, de favoriser leur intégration et surtout de responsabiliser les consommateurs à l'économie de ces denrées si rares. Car si les grands réseaux et leurs interconnexions sont nécessaires pour la sécurité des approvisionnements, leur rôle doit se limiter au transport de ce qui ne peut être produit sur place.

C'est donc toute une économie qu'il faut repenser, car au-delà de ces aspects fonctionnels, ces choix ont une incidence spatiale qui s'inscrit dans le paysage.

*- Renforcer les équilibres du milieu pour en préserver les ressources*

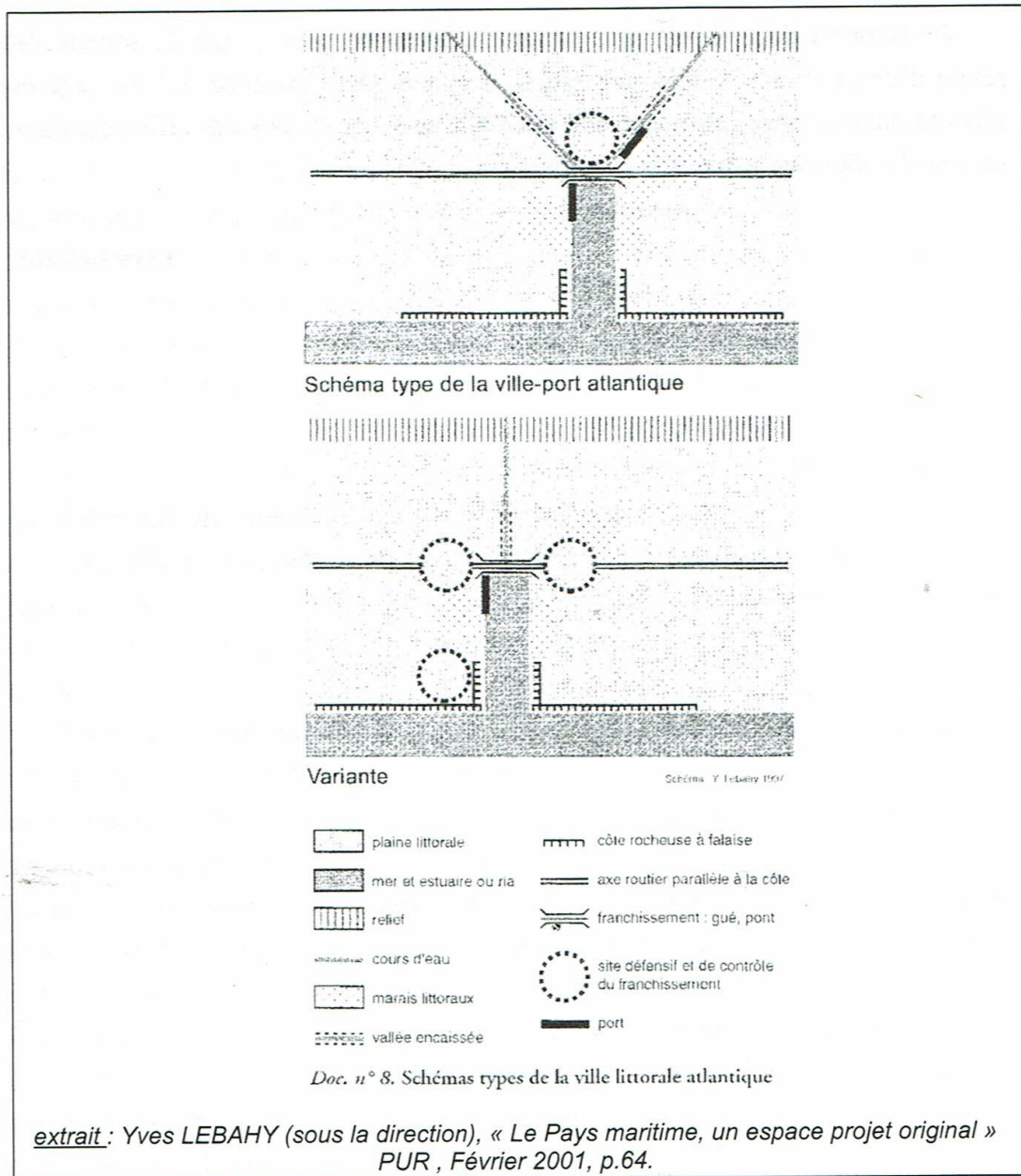
La dimension « développement durable » est aussi une donnée majeure à prendre en considération. Souhaitée par les politiques de l'Union, elle ne peut qu'influer à terme sur nos paysages par les choix qu'elle implique. Il nous faut en effet, pour répondre à ces logiques précédentes, nous orienter vers une économie de l'espace bâti, un respect du sol que nos aménagements gaspillent au nom du très contestable modèle ambiant. Mais il en est de même pour les ressources élémentaires comme l'eau, l'énergie, les matières premières issues de la terre et de la mer.

Si la qualité de l'eau est devenue par nécessité un objectif fort de la politique régionale depuis une quinzaine d'années, la question de sa disponibilité n'est pas encore fondamentalement envisagée sous cet angle. Barrages, retenues, interconnexion des réseaux nous détournent du vrai problème : celui qui consiste à économiser cette ressource, celui qui consiste à la conserver le plus longtemps possible dans nos sols si réticents à cela. Il nous faut donc retrouver le sens des talus arborés, si efficaces à cette tâche, les reconstituer au plus vite, d'autant que les transformations climatiques en cours peuvent nous conduire très rapidement à une réelle pénurie. Ces talus arborés sont essentiels aux équilibres de demain. Non seulement ils contribuent à retenir l'eau en l'obligeant à pénétrer

---

<sup>13</sup> OLLIVRO Jean, *L'exception routière bretonne*, revue Ar Men n°132, Janvier/Février 2003.

dans les sols, mais ils freinent les vents (cf. tempête de 1987) et offrent un potentiel



S'appuyant sur cette structure si caractéristique et commune à l'ensemble des villes-ports de la région, une urbanisation en nappe, à base de lotissements et habitats épars, s'étale aujourd'hui sur la plaine littorale. Elle fait peu à peu disparaître l'originalité de ce système urbain, en empêche sa préservation et perturbe ses fonctionnements. Il y a donc tout intérêt à protéger les périphéries de ces villes-ports de l'excroissance incontrôlée actuelle et maintenir entre-elles de larges coupures d'urbanisation afin qu'elles gardent leur spécificité structurelle.

d'énergie que nous avons trop négligé ces derniers temps (chauffage par paillettes de bois par exemple).

A ces vertus fonctionnelles évidentes, ce retour à l'arbre et au talus offre parallèlement un intérêt de nature esthétique. Eléments de notre culture, ils méritent d'être valorisés là où constructions et infrastructures banalisent nos paysages. Nos espaces industriels et commerciaux, nos lotissements, nos axes routiers auraient déjà une toute autre allure si l'arbre y était davantage présent et soigné.

Mais seule une population nombreuse et convertie à leurs vertus est en mesure d'en assurer l'entretien. Si la dispersion des populations dans les campagnes, le maintien de fortes densités rurales en sont des garants, c'est surtout tout notre rapport aux activités professionnelles, à notre conception des loisirs, à l'organisation du temps de travail et enfin à notre niveau de vie qu'il faut reconsidérer. La pluriactivité incorporant une dimension rurale en est un des corollaires. Elle n'est en rien une régression, contrairement aux idées reçues. Des populations du nord de l'Europe ou des zones alpines, à fort niveau de vie, ont adopté ou conservé cette façon de vivre. C'est le gage d'une réelle qualité de vie, d'un équilibre homme/nature, de la conservation d'un paysage naturel.

Quant aux littoraux, ils sont avant toute chose un gisement de potentialités multiples et spécifiques pour la vie économique de nos sociétés : pêche, aquaculture, transport, énergies nouvelles. Au nom de cette orientation « durable », leurs paysages sont eux aussi conduits à évoluer, indépendamment des mutations naturelles qui vont les affecter. Leur conditionnement à une seule activité touristique aléatoire doit peu à peu laisser place à des paysages issus de ces fonctions nouvelles ou retrouvées (pêche côtière, aquaculture, marais salants, champs éoliens...).

Le retour à de tels paysages serait l'affirmation d'un projet de société, le réveil d'une culture étouffée un temps par un modèle exogène. Ici paysage et identité pourraient se retrouver, non par repli bucolique, mais par efficacité dans un souffle nouveau. Rêvons !

**Yves LEBAHY**

## Verte et Bleue...

L'étude conduite par Nolwenn Bouillaud et présente dans cet ouvrage, est largement consacrée au recueil d'avis de bien des spécialistes de l'aménagement et du paysage...qui ne sont pas, sauf exception, des géographes !

Les géographes, malgré leur implication naturelle vers de qui est la « description de la terre » et, en conséquence, la description et la compréhension des paysages, n'ont à l'évidence, aucun monopole.

Pour autant, c'est en tant que géographe et dans le contexte de travail de Nolwenn, que je me risque à apporter une contribution, très résumée et personnelle, à un débat sur ce que la Bretagne ne doit surtout pas être. Mais aussi, en contrepoint, sur ce que la Bretagne peut être en inscrivant son aménagement et ses paysages dans une certaine idée de la Bretagne et de l'obligation du développement durable...

### Une Bretagne Abîmée...

L'héritage de cette terre verte et bleue, de cette région à la fois intérieure (Arcoat) et maritime (Arvor), de cette région où se partagent les espaces construits et les espaces ruraux et naturels a, hélas, subi bien des atteintes, parfois très vives, au cours des décennies passées.

C'est de cette Bretagne, non respectée et abîmée, dont nous ne voulons pas...

Une Bretagne de la terre qui, au profit d'une agriculture que certains appellent, souvent avec raison, « productiviste », a supprimé plus de 150 000 kilomètres de haies vives dont certaines portaient des chênes centenaires, a laissé s'implanter des bâtiments agricoles dans des sites hasardeux, peu intégrés, aux matériaux médiocres ou agressifs et mutilant pour les paysages (poulaillers et porcheries industriels...). Cette agriculture, qui a perdu une part énorme de ses emplois se trouve aujourd'hui, de surcroît, confrontée à des problèmes majeurs de pollution qui, à travers une qualité de l'eau très dégradée, menace même son futur alors que les paysages ruraux ont eux-mêmes, trop souvent, été mutilés.

Une Bretagne de la terre qui, hélas, fait la part belle, pendant des décennies à ce qu'on appelle le mitage, c'est-à-dire la construction dispersée, dilatée, de pavillons à la campagne : une négation de la qualité des paysages marquée par une urbanisation diffuse et mal intégrée tout autant qu'une négation de la vie sociale et de l'efficacité des services (réseaux, poste...) obligeant notamment à l'usage accentué de l'automobile. Un abandon malheureux de valeurs, aujourd'hui essentielle, qui sont l'économie de l'espace et le bon usage de celui-ci.

Sana aborder le problème de l'introduction d'une végétation tout à fait inappropriée (conifères types tuyas) qui essaie, de sa masse sombre et hétérogène, « d'abriter » ces pavillons égarés.

Mais les zones rurales, abandonnées par l'administration, apparemment indifférente à la qualité environnementale, n'ont aucun monopole en matière de

dégradation des paysages et de non-prise en compte de la qualité de l'aménagement.

Sans être exhaustif et en se limitant à quelques exemples significatifs, trois autres secteurs peuvent être mis en évidence :

- Celui de l'habitat péri-urbain. Ce secteur prolongement des bourgs et des villes, a subi une urbanisation informelle et, là-aussi, dilatée laissant place à des constructions linéaires le long des voies d'entrée de l'agglomération, à des lotissements ('ce qui est un moindre mal) sans âme et parfois même déconnectés du bourg ou de la ville qui subissaient eux-mêmes l'abandon de la détérioration de leur propre tissu urbain.
- Celui des zones d'activités, placées à l'entrée des agglomérations ou en s'étirant le long des routes et des voies express : des amalgames d'entrepôts, de constructions banales sinon, là encore, agressives par leur manque d'unité architecturale et leur moindre souci d'intégration paysagère.
- Celui enfin du littoral qui a subi, depuis les années soixante, l'assaut d'une urbanisation dispersée, diffuse, pratiquement incontrôlée et consommatrice d'espace, espace parfois prestigieux et ne laissant qu'un « tiers qu'à l'état de relique. Aujourd'hui, à peine naturel 15% du littoral breton échappe à l'urbanisation qu'elle soit dense ou diffuse.

Ce constat n'est pas seulement personnel mais il est, hélas, confirmé par les nombreux experts consultés par Nolwenn. Les citoyens font eux-mêmes, de plus en plus nombreux, ce constat souvent accablant, celui d'une Bretagne, en termes de paysage et d'aménagement, en mauvaise santé.

### **Baisser les bras ? N'y pensons pas...**

Des erreurs peuvent être corrigées et une nouvelle forme d'aménagement, forme bien plus douce et profondément soucieuse de s'intégrer au développement durable, doit s'imposer.

L'objet de cet article n'est pas de rappeler les causes des erreurs, voire des agressions du passé, ni de préciser les moyens pour parvenir à cette toute autre forme d'aménagement. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces thèmes essentiels. Il est ici, très simplement, de contribuer donc à un débat et de dire, dans les seules grandes lignes, ce que peuvent être cette autre forme d'aménagement, et cette Bretagne souhaitable dans le cadre d'un projet à travailler, à approfondir, à partager, à mettre en œuvre...

### **Les fondements de cette Bretagne « verte et bleue »**

**Bleue** comme son littoral...sur un point, tout le monde, très vite, devrait se mettre d'accord : les espaces littoraux, aujourd'hui non urbanisés (donc environ

15% du linéaire, ce qui est, hélas, très peu) doivent impérativement rester en dehors de toute forme nouvelle d'urbanisation (sauf cas absolument exceptionnel). Ils doivent, en raison de leur rareté et de leur propre valeur, constituer, pour toujours, ce « tiers naturel », intouchable par les constructions mais offert, par un aménagement léger et intégré (chemin des douaniers...) au rêve et au bonheur des promeneurs.

Par ailleurs, à ces trop rares espaces doivent progressivement se rajouter (même si cela prend du temps !) des espaces à reconquérir là où, sur 1 ou 2 km de littoral autrefois totalement vierge, se sont égarées quelques constructions mutilantes pour le paysage.

La collectivité, dans le cadre d'un « plan de reconquête », interviendrait uniquement lors des mutations, pour les racheter puis reconstituer ce nécessaire « tiers naturel » et lui redonner de l'épaisseur. On peut estimer que c'est de l'ordre de 10% du littoral breton qui seraient concernés par cette intervention de longue haleine et qui se rajouteraient aux 15% encore préservés.

Les constructions nouvelles, quant à elles, seraient greffées, selon une juste densité et donc en écartant toute nouvelle dilatation de celles-ci autour des ports et agglomérations maritimes existantes mais forcément au-delà de ces zones littorales préservées.

Il ne s'agit donc pas d'arrêter l'urbanisation de la Bretagne littorale, bien évidemment, mais de choisir tout autant d'autres sites que d'autres formes d'urbanisation soucieuses de la préservation de l'économie et de la qualité de l'espace.

**Verte**, comme ces espaces agricoles et naturels... Si la poursuite de la mutilation du bocage breton s'est ralentie, il convient, aujourd'hui, de cesser définitivement, dans les actions de remembrement qui sont à poursuivre, à y associer la destruction des haies : le principe à retenir est que, dans une mesure puissante, le respect du tissu bocager breton devra s'imposer et les travaux connexes au remembrement devront prioritairement tenir compte de cette vive nécessité. Elle s'accompagnera d'une action adaptée et durable, à la fois pour maintenir en bonne santé le tissu bocager existant et pour reconstituer ce tissu-là où les excès ont été commis, en tenant compte tout autant de l'efficacité de l'agriculture que la qualité retrouvée des paysages.

Ces paysages agricoles sauront, par ailleurs, intégrer dans les sites, par les matériaux (usage prioritaire du bois...), par l'architecture, les nouveaux bâtiments agricoles. Alors que tout mitage (construction de maisons dispersées) aura cessé, les bâtiments agricoles existants (bâtiments d'habitation, locaux d'exploitation...) feront l'objet d'une réhabilitation progressive dans le respect et le souci de retrouver la valeur du patrimoine initial.

Ainsi, en accompagnement de l'économie agricole, les paysages ruraux et leur qualité durable seront considérés comme une valeur en soi, un atout économique supplémentaire pour l'agriculture, un élément fort et hautement qualitatif de l'ensemble des paysages bretons, valeur autant culturelle qu'économique.

Pour les agglomérations, aussi bien les plus modestes (hameaux, bourgs...) que les plus importantes, un effort considérable est à poursuivre, voire tout simplement à engager pour que la notion d'un bourg, d'une ville qui « se refont sur eux-mêmes » soit fortement, durablement et concrètement mise en œuvre.

Il s'agit donc de valoriser le tissu urbain existant par des actions continues de réhabilitation, de ravalement, de mise en beauté : c'est dans ce tissu existant que se grefferont, dans les friches, les « dents creuses », les nouvelles constructions, pour compléter, tonifier, redonner vie à ce tissu urbain qui constitue souvent, pour la Bretagne, même dans les cités les plus modestes, un patrimoine d'une valeur exceptionnelle.

En ce qui concerne l'extension de la ville et du bourg, c'est, là encore, un même souci d'intégration, de greffe, d'extension naturelle et contrôlée qui sera privilégié.

Une attention particulière sera apportée aux entrées d'agglomérations, aujourd'hui trop souvent abandonnées aux zones d'activités médiocres voire mêmes indignes de l'agglomération. Les entrées de ville soignées, favorisant le contraste fort rural/urbain, refusant le mélange, au besoin en créant des « ceintures vertes », donneront immédiatement envie de découvrir le reste de l'agglomération : d'espace « sacrifié », l'entrée de ville (ou de bourg) deviendra un espace de qualité et privilégié d'une action locale très attentive.

Ceci conduit naturellement au problème posé par les zones d'activité. Alors qu'aujourd'hui elles ne sont ni un modèle en matière de site retenu (entrées d'agglomération, proximité immédiate des routes et voies express), ni en matière de qualité d'aménagement, la Bretagne, au contraire, conduira sans frein une démarche qualitative :

- Un site choisi qui n'hésitera pas à casser ce faux effet de vitrine en éloignant les zones d'activités des entrées d'agglomération ou des bordures de routes et voies express : à l'image de ce que font maintenant les pays voisins.
- Une qualité et une unité architecturale, une recherche de couleurs harmonieuse, une discrète intégration des enseignes, un plan paysager et de verdissement feront de toutes les zones d'activité, y compris les plus modestes, un modèle d'aménagement qui valorisera l'espace breton et le rendra plus attractif.
- Une réhabilitation et une « réintégration » progressive au paysage de ces multiples zones créées sans souci réel du paysage...

Chaque effort financier, engagé dans ce sens en faveur des zones existantes ou à créer, sera un réel facteur de valorisation économique directe de la Bretagne.

La description, plus que résumée de cette « Bretagne verte et bleue » n'est qu'un avis qui demande à être fortement développé et nettement enrichi. Les géographes sont conscients de la nécessité de cette recherche très mobilisatrice autour de la définition partagée d'une Bretagne belle et attractive : la plupart, pour ne pas dire l'unanimité des responsables, seront vite d'accord sur son contenu, ici à peine esquissé.

Il importe aujourd'hui, plus que jamais, comme l'ont fait certaines régions européennes, en avant-garde sur le plan de l'aménagement et du paysage et, en corollaire, sur le plan de l'essor économique, de définir la Bretagne que, certes, nous ne voulons pas ou plus, mais bien plus encore, de la Bretagne que nous voulons.

C'est de là que découlera la mise en place des moyens nécessaires pour concrétiser l'ambition de toute une région en faveur de la qualité de son aménagement et de celui de tous les segments de son paysage. C'est aussi, à partir de cette image forte et nouvelle que se développeront les multiples initiatives qui conduiront à cette Bretagne voulue et non subie, à cette Bretagne, terre de qualité et d'essor, inscrite profondément dans le développement et l'aménagement durables.

**Jacques LESCOAT**

## **Sortons le paysage banalisé de l'indifférence**

« Bretagne, tes paysages foutent le camp ! » Ce cri de tristesse, de révolte mais aussi d'amour pour notre belle région, s'entend de Fougères à Clisson et de la pointe du Finistère aux campagnes de Bretagne intérieure. Et est plus fort qu'il n'a jamais été. Plus nombreux sont ceux qui le poussent. Pour autant, il n'est pas nouveau. En 1978, le Conseil régional de Bretagne d'alors publiait une plaquette intitulée « N'abîmons pas la Bretagne » où tout ou presque était déjà dit. Force est de constater que, depuis, le message n'est guère passé dans les actes. Standardisation des paysages ruraux sur un modèle productiviste, urbanisation rampante ou galopante, bétonnage du littoral, zones industrielles, affichage publicitaire, saignées routières et autoroutières, implantations inesthétiques de tous ordres : le catalogue s'allonge dans lequel chacun peut puiser ce qu'il voudrait balayer devant sa porte. Mais que diable ! Pourquoi tous ceux qui s'attristent du nivellement paysager par en bas ne voient rien bouger vraiment ou trop insensiblement ?

Les raisons en sont complexes et nous n'allons pas, ici, les détailler. Pour simplifier, on ne surprendra personne en remarquant que la cause ultime réside dans la qualité du rapport que les hommes entretiennent avec leurs paysages. La nature n'ayant, depuis des siècles, plus rien à faire de ce débat. Or, il ressort que cette qualité est le plus petit dénominateur commun de la diversité des regards portés par les uns ou les autres sur le paysage. Ce « ppdc » est un facteur déterminant de la semi-paralysie qu'on observe du côté de la défense des paysages (quel modèle ?) et de la frénésie qui peut s'emparer, en parallèle, de ceux qui n'en ont rien à faire.

Il y a presque autant de perceptions des paysages qu'il n'y a de citoyens. Certes, on saurait assez aisément regrouper les grandes familles de regards en fonction des clivages socio-économiques et culturels, des modes de vie, des âges, etc. Certes, les tensions entre intérêts particuliers et l'intérêt général, comme celle qui sont issues des conflits d'usage cristallisent les oppositions de regards sur le même environnement et peuvent expliquer les issues aléatoires au débat. Le touriste peut s'irriter d'une urbanisation côtière qui l'empêche d'accéder librement à un paysage littoral recherché tandis que le propriétaire qui a obtenu le permis de construire dans ce même paysage s'en réjouit. Le conchyliculteur, l'agriculteur, le plaisancier, le promeneur, le vacancier ou ceux qui vivent du tourisme ont des intérêts divergents sur la bande côtière et les choix, qu'on approuve ou non, sont régis par les rapports de force, encadrés par les différents textes de loi. Le citadin en quête d'air pur, de verdure exige d'un paysage rural certains éléments qualitatifs auxquels l'agriculteur est beaucoup moins sensible quand il n'y est pas franchement hostile.

Quoi qu'il en soit, le résultat n'est guère contestable. Avec des perceptions multiples et/ou contradictoires comment aurait pu se dégager, dans le passé, une unanimité sur de « beaux » paysages ou simplement sur celle de paysages à préserver ? Et, par conséquent, comment aurait pu émerger une majorité pour

édicter et faire appliquer des critères de mise en valeur, de pérennisation ou de simple préservation et de surveillance de tels paysages ? Dans ces conditions, quelles instances représentatives auraient pu prendre en charge ce défi du « beau » ? C'était impossible et cela ne s'est pas fait.

Dasn le droit fil de ce que nous apprend le passé, faut-il, dès lors, ranger le hochet paysager au rayon nostalgie et passer définitivement à autre chose, en imaginant on ne sait quelle régulation spontanée par un marché mal cerné et peu concerné ou par une paperasserie inefficace ? Ceux qui rêvent de paysages maîtrisés et authentiques doivent-ils baisser les bras ? Certainement pas. Il existe des raisons d'espérer, pur nos paysages, un autre avenir que celui qui se dessine. A condition qu'une majorité de citoyens soit convaincue qu'il y a, là, un combat à mener. Qu'est ce qui pourrait pousser les Bretons à prendre en main leurs paysages ? Et est-ce si important ?

A la limite du simplisme, on peut écrire, en parodiant une formule connue, « Montre-moi tes paysages, je te dirai quelle société tu es ». Au fond, le paysage est peut-être l'indicateur, à la fois objectif et subjectif, le plus pertinent sur l'état du rapport que les hommes, dans un territoire, entretiennent avec leur environnement au sens large. Car le cynisme ou l'indifférence dont on témoigne vis-à-vis d'une pollution invisible dans une rivière, par exemple, relève des mêmes comportements que ceux qu'une communauté adopte vis-à-vis de ses paysages. Même si ces derniers ne sont ni de droite, ni de gauche, ni d'ailleurs parce que d'ici, ils dépendent bel et bien du projet de société que nous bâtissons ensemble. S'ils s'érodent, s'arasent, s'écorchent, attrapent des verrues, se gangrènent, c'est que notre société n'y voit pas grand mal, totalement engluée dans un type de développement grossièrement hérité du XIX<sup>ème</sup> siècle. On peut le déplorer.

Sachons comprendre pour, ensuite, agir. Essayons de développer dans la conscience collective qu'un débat sur les paysages n'a rien d'anecdotique mais touche l'essence même de notre société. Il serait assez facile de démontrer que la Bretagne aurait tout à gagner à être en paix avec ses paysages. Pour la qualité de la vie de ceux qui y résident. Pour l'attraction qu'elle exercerait sur ceux qui pourraient venir s'y installer, ou la visiter. Pour la vitrine qu'elle offrirait à des modes de développement plus respectueux à la fois de la nature et des hommes. E qui serait bon pour les paysages ne saurait-être mauvais ni pour l'économie ni pour les citoyens.

Dasn cette approche, les Bretons doivent commencer par bien connaître les modes de production des paysages actuels et par en partager le diagnostic.

Diverses études ont largement abordé ces questions. Versons notre modeste contribution à cette réflexion par une approche presque spatiale, auquel le géographe est sensible. Grossièrement, il est possible de classer les paysages en deux catégories, que nous pourrions appeler « paysages choisis » et paysages « subis ». Il faudrait creuser cette piste pour s'assurer de sa fécondité. Par exemple, en dressant un inventaire régional de ces deux catégories et leur cartographie, reliée à quelques facteurs déterminants, à identifier. Mais sur le plan conceptuel, cette classification peut nous aider à avancer.

Un « paysage choisi » est le fruit d'une action volontaire dont l'objectif principal est paysager, d'où qu'émane cette volonté. On y rangera des sous-catégories comme le paysage-musée, le paysage-parc, le paysage protégé, le paysage résiduel (délaisser par les activités économiques) le paysage sauvegardé, et les paysages construits ou reconstruits (environnement autoroutier, jardins et espaces verts urbains et suburbains, sites remarquables, centre-bourgs ruraux, etc.).

Les « paysages subis » sont les produits indirects d'activités dont l'objet n'a rien à voir avec une problématique paysagère. Ces paysages sont donc rarement pensés ni voulus. Il peut s'agir d'aménagements ou d'équipements qui se posent d'une manière artificielle dans un paysage préexistant et qui y sont peu ou mal intégrés. Les activités économiques agricoles ou industrielles sont concernées au premier chef. Mais les infrastructures, l'urbanisme, l'industrie touristique sont en cause.

Quelles sont les forces à l'origine des paysages choisis ? Selon quels critères ont-elles agi ? Peuvent-elles servir de base à une politique des paysages ? C'est à voir. Rien n'est moins certain. Ces paysages sont plutôt des paysages-bulles, perçus comme en dehors du temps, en sursis ou, surtout, confinés. Leur domaine n'est guère extensible. On ne peut faire de toute une région un parc paysager. L'action, vis-à-vis des ces paysages sera plutôt défensive, afin de défendre leur intégrité face aux appétits dévoreurs d'espaces.

Du côté des paysages subis, les choses sont claires. Le primat de l'activité (essentiellement économique) l'emporte aujourd'hui. Ceux qui produisent -indirectement- ces paysages les positivent (ne pas oublier le rôle de la perception) ou minimisent leurs aspects négatifs au regard des bénéfices escomptés par l'activité qu'ils développent. Ces paysages sont en creux : ils existent mais on ne les regarde plus. Les plus atteints deviennent transparents à force de banalité, de dépersonnalisation, d'agressions. Si l'on est sensible à la question, on ferme les yeux, on se bouche le nez et on fait, mentalement, une croix dessus en se hâtant vers quelque endroit préservé. Spatialement, ils constituent sans doute la majeure partie de l'espace régional. C'est d'abord là que le bât blesse. C'est évidemment vers eux que l'effort régionale devrait être mené. La bataille des paysages sera gagnée si on sort les paysages subis de l'indifférence dans laquelle ils sombrent doucement. Pour faire quoi ? Pour mettre quels paysages en place ? Soyons honnêtes. La réponse est à écrire. Comme on l'a dit, définir les critères du « beau » paysage, applicable partout, est aussi impossible qu'impensable. Il n'y a pas de « modèle » et s'il devait y en avoir, il en faudrait de nombreux afin de ne pas remplacer une standardisation par une autre. L'objectif n'est pas de reconstruire les paysages du passé à l'identique. Les paysages de demain sont à inventer.

Alors ? Si l'on veut que les paysages subis évoluent, ne faut-il pas tout bonnement que les activités productrices de ces paysages (ce qui n'est pas leur objet) évoluent également. Pour créer, progressivement, nos futurs paysages. Ceux-ci seront d'autant mieux vécus et acceptés que les activités à leur origine seront proches d'un modèle économique plus durable, plus écologique, moins consumériste, appuyé par un réseau maillé de villes à taille humaine au lieu de cette

dichotomie encore à l'œuvre entre grosses agglomérations socialement et écologiquement coûteuses et déserts ruraux. Plus simple à dire qu'à faire.

Mais c'est bien cette voie escarpée, difficile, ambitieuse qui nous semble pleine de promesses. Nous en avons la conviction parce qu'elle est déjà agissante autour de nous. Prenons le cas du milieu rural. Un agriculteur qui revient à une pratique d'élevage plus extensive, plus économe, remet des terres en prairies, oublie un peu le maïs, et produit un nouveau paysage. Une commune qui décide de développer le chauffage au bois, en montrant l'exemple, entretient ses haies (et crée ou renforce des emplois pour le faire) au lieu de les laisser aller vers le dépérissement et l'arasement. Une collectivité convaincue des rôles bénéfiques des haies et talus pour l'économie agricole comme pour l'accueil des promeneurs, des citoyens, agira également en ce sens. Dans la lutte contre les inondations sur certains bassins versants, le maillage des talus-haies n'a-t-il pas fait ses preuves ? Et un bourg qui étudie la meilleure façon d'intégrer un lotissement au tissu ancien ne valorise-t-il pas mieux le paysage local que la commune qui laisse filer l'urbanisation le long de ses routes, en un mitage plus coûteux pour ses finances ? De nombreux exemples de ces micro-actions, parfois menées à la suite de mobilisations associatives et citoyennes, sont repérables en Bretagne ? On trouve aussi des exemples sur la côte où la lutte contre le mitage obtient parfois des résultats.

Il faudrait faire l'inventaire de ces types d'actions. Mais il appartient aux instances politiques de les aider, de leur donner un coup de pouce, de favoriser leur essaimage sur le territoire. De même qu'il est nécessaire d'avoir une politique régionale volontariste, avec des moyens incitatifs, pour réunir les différents acteurs, les conduire à débattre et à construire ensemble des projets où le paysage ne serait plus subi mais voulu.

Pour redonner au visage de la Bretagne une identité, pour faire (re)naître des paysages diversifiés, attractifs, ou pour maintenir ceux qui ont supporté l'épreuve du temps, il faut que les différents secteurs d'activité prennent en compte l'aspect paysager et que se développent d'autres formes d'activités au sein desquelles la dimension environnementale et paysagère sera ...naturelle. Si l'on veut que les paysages subis deviennent des paysages aimés, il faudra traiter les causes et non seulement panser les plaies.

**Jean HUCHET**

Géographes de Bretagne/Numéro  
**Le paysage,  
clé d'un tourisme durable**

(Entretien avec Jean Bernard VIGHETTI)

**Quels rôles pour les paysages dans le tourisme ?**

Quand on interroge les touristes qui viennent en Bretagne sur els raisons de leur choix, il ressort qu'avant le patrimoine bâti, ce sont les paysages qui sont cités en premier. Il est vrai, les paysages maritimes et le littoral exercent une forte attraction du fait que la Bretagne représente le tiers du littoral français et du fait que les gens les recherchent pour les activités de loisirs qu'ils offrent : la mer, la baignade, la plage, la voile, etc. Mais dans les activités pratiquées, reviennent aussi régulièrement les promenades à pied, en vélo, les randonnées sous toutes leurs formes. Tout cela implique donc que les paysages soient maintenus et entretenus. Ces enquêtes démontrent que les paysages soient un enjeu majeur du tourisme breton.

**La Bretagne touristique vit sur des acquis déjà anciens. Suffit-il qu'on veille à ne pas abîmer ses paysages de cartes postales pour conserver ce potentiel ?**

Soyons clairs. La Bretagne ne peut plus vivre seulement sur ses acquis. La locomotive pendant longtemps a été le tourisme balnéaire. Longtemps notre région a été les Baléares des Parisiens. Maintenant, c'est fini. La Bretagne devient plus chère sur le plan balnéaire. On ne peut pas rester dans la situation actuelle qui privilégie le tourisme de cueillette et tourisme hédoniste. Nous perdons des parts de marché chaque année. Il faut accélérer la mutation en développant d'autres formes de tourisme qui viennent compléter les attraits de notre région. Selon moi, il faut aller dans un sens de développement durable en matière de tourisme. Dans deux directions : le tourisme de proximité et le tourisme identitaire. Il y a le marché de proximité avec le développement des courts séjours : week-ends, mini-semaines, etc, RTT. La Bretagne a la chance d'avoir une armature urbaine de villes moyennes denses avec tout un potentiel de personnes que ces formules peuvent attirer et à l'année ! Et la région parisienne n'est pas loin grâce au TGV, aux autoroutes. Il y a donc une carte à jouer ! Mais il faut que l'offre s'adapte : hébergements, activités. Le tourisme identitaire s'appuie sur les spécificités de notre région. En Bretagne, ce sont des sports de glisse, les terroirs diversifiés avec des paysages variés liés à la géologie, à l'histoire rurale, un climat qui permet la randonnée toute l'année, au contraire des régions plus montagneuses, le patrimoine bâti, l'architecture, les cités de caractère et la culture bretonne. Tout ce qui peut qualifier notre région, lui donner une identité qui la distingue des autres est le bienvenu. Les paysages en sont un élément primordial.

**Sans revenir sur l'histoire des paysages, il faut bien admettre que les paysages d'aujourd'hui, en particulier en milieu rural, ont besoin d'être requalifiés.**

Il y a deux aspects. Un, l'entretien du patrimoine, qu'il soit naturel, architectural, urbain. On sait faire dès lors qu'on y met les budgets nécessaires. Deux, quelle nouvelle vocation donner aux espaces abandonnés par le système agricole moderne ? Peut-on conserver de manière non artificielle, c'est-à-dire sans subvention, des paysages issus de l'histoire rurale et qui ne fonctionnent plus aujourd'hui car ils sont sortis de l'économie agricole contemporaine ? Comment maintenir ou retrouver la variété des paysages issus de la faculté des hommes à s'adapter aux multiples conditions locales ? Si on ne s'interroge pas là-dessus, on risque de voir se mettre à l'œuvre une normalisation des paysages, qui a déjà commencé, avec le modèle unique d'exploitation importé d'outre-Atlantique. Et cela, soyons-en certains, ira à l'inverse des intérêts touristiques de la région. Un tourisme identitaire ne peut s'appuyer que sur des paysages authentiques.

**En gros, si l'on veut des paysages vivants et attractifs et non quelques reliques paysagères dans des espaces musées, il faut réintégrer dans l'économie certains éléments paysagers qui en sont sortis ?**

Tout à fait. Dans le pays de Redon, nous avons des coteaux recouverts de châtaigniers qui étaient indispensables à l'économie agricole traditionnelle locale. Ils ne servent plus à rien pour les agriculteurs. Mais nous avons là des arbres à multiples vocations : bois de chauffage, fruits, piquets, tiges pour faire des plesses, des paniers, etc. Une activité pourrait être créée pour exploiter ces coteaux. Les jardinerie développent la vente des plesses. C'est une activité à envisager. Je pense aussi au bois de chauffage (biomasse) ou au bois de charpente. Cette voie est indispensable car nos petites communes n'auront pas les moyens d'entretenir les coteaux à ne rien faire, juste pur faire un joli paysage.

**Reste que la majeure partie de l'espace rural agricole obéit à un système agro-industriel dont le paysage n'est pas la préoccupation principale ?**

Les choses évoluent. Le milieu rural n'est plus seulement qu'un outil de travail. Des agriculteurs en ont pris conscience, notamment ceux qui, dès les années soixante-dix, se sont lancés dans la politique de l'accueil à la ferme : chambres d'hôtes, fermes auberges, gîtes ruraux. On s'est aperçu que ceux-là, souvent, prenaient de la distance avec le modèle agricole dominant. Actuellement, on voit -c'est le cas dans la commune où je suis maire, Peillac - des agriculteurs revenir à l'herbe, changer leur cheptel, pour revenir à la race normande par exemple, et modifier leurs pratiques. Ils découvrent qu'ils retrouvent un peu de temps libre. Parfois, ils y sont poussés par leurs conjointes qui, de plus en plus, travaillent en dehors du monde agricole. Ceux-là vont vers des pratiques plus extensives où l'herbe va reprendre du terrain au maïs, comme dans les marais autour de Redon.

## Géographes de Bretagne/ Numéro un

Les paysages agricoles peuvent donc encore évoluer. Il est même indispensable que les paysages se requalifient si l'agroalimentaire veut encore attirer, demain, des jeunes cadres. Ils ne viendraient pas dans des déserts socio-culturels et des paysages normalisés si d'autres sites, de meilleure qualité, sont plus attractifs.

### **A côté de la vocation économique des paysages, comment ces derniers peuvent-ils conforter ce tourisme différent que vous appelez de vos vœux ?**

On peut par exemple mettre en place des outils d'interprétation des paysages : inciter les visiteurs, à partir de la découverte du génie du lieu, à discerner les éléments qui lui donnent du sens, à expliquer ce qui le différencie du voisin. Encore faut-il que nous ayons conservé des paysages authentiques ! Le développement d'un réseau de chemins de randonnées, l'entretien des vieux chemins, l'extension des réseaux cyclables en milieu rural permettent une autre approche de la campagne, et d'en faire apprécier les paysages. Avec un atout que n'a pas le Massif Central : c'est possible toute l'année car la neige ou le grand froid ne bloquent pas tout.

### **On a le sentiment, cependant, que ces évolutions lentes supposent des moyens importants si on veut les accélérer, comme vous le souhaitez. Or, ils manquent dans le monde rural. Comment échapper aux subventions, comme vous le souhaiteriez ?**

Je propose un nouveau concept urbain : la ville polynucléaire, issue de la fusion de plusieurs communes rurales autour d'un centre plus important, une petite ville. Je pense au cas du pays de Redon qui pourrait parfaitement répondre à cela. L'ensemble des communes de la communauté du Pays de Redon, soit 45 000 habitants, fusionné serait une ville parc, une ville jardin, une ville « rurale », si l'on peut juxtaposer ces deux termes opposés. Une ville avec une population composée d'agriculteurs, d'activités secondaires et tertiaires. En somme une ville où la campagne ne serait plus repoussée à la périphérie, plus ou moins livrée à elle-même, mais totalement intégrée au tissu. Les paysages n'y seraient plus à l'extérieur mais au cœur de la cité.

### **En quoi ce concept peut-il se révéler un vrai levier de développement, y compris des communes rurales qui auraient rejoint la ville polynucléaire ?**

La réponse est simple : la dotation globale de fonctionnement, la fameuse DGF (retour, par l'Etat, de l'impôt sur la TVA aux collectivités) serait beaucoup plus conséquente par tête d'habitant. La répartition de la DGF favorise les concentrations de population sur les plus grandes villes, déjà plus riches, car elle est proportionnelle à la population. Grâce à cela, Paris possède un employé municipal pour 30 habitants, Rennes un pour 50 et ma commune un pour 150 ! Plus de moyens, plus d'employés, notamment pour les espaces verts, donc pour l'entretien paysager. On voit ce qu'on pourrait faire si au lieu de vingt communes

d'un à deux milliers d'habitants, le Pays de Redon était une seule ville de 45 000 à 57 000 habitant suivant qu'on intègre ou non le canton de la Gacilly au communes de la communauté du Pays de Redon. La vile polynucléaire, avec ses ramifications aux nombreux bourgs, pourrait être une autre définition du pays à vivre de demain. Car, autre conséquence de ce changement, le milieu rural désormais ruralo-urbain, redeviendrait attractif par al qualité de vie. Une population de plus de 40 000 habitants a des besoins en équipements collectifs qui ne sont reconnus finalement aujourd'hui que si elle est réunie en une seule et même commune. Elle bénéficie alors de : plateau technique et personnel à l'hôpital, antenne universitaire, services tertiaires, arrêt de tous les TGV ...

Ma proposition va plus loin encore. La mécanique de concentration vers les pays à dominante urbaine a contribué à la désertification des campagnes par le jeunes, les 18-25 ans notamment, qui en partent pour leurs études et ne reviennent plus faute d'emplois qualifiés correspondants. Avec ce concept, nous aurions peut-être une chance d'inverser la tendance. On voit , par ailleurs, l'échec relatif du phénomène de concentration urbaine, qui coûte cher aux collectivités et aux citoyens : coût du logement qui éloigne les plus pauvres en 2<sup>ème</sup> couronne, ghettoïsation, mal-être des grands ensembles, temps perdus dans les transports, fatigue due aux mouvements pendulaire journaliers, bouchons le week-end pollutions. Ne serait-il pas temps de rééquilibrer l'aménagement du territoire au profit de grandes communes polynucléaires. Eu égard aux coûts engendrés par les grandes agglomérations, que risquerait-on à essayer ? La concentration des hommes sur une infime partie du territoire n'est pas forcément rentable à tous points de vue.

**Jean Bernard VIGHETTI**

## **Patrimoine et paysages du littoral**

La question de la valeur patrimoniale des paysages littoraux de Bretagne est extrêmement délicate à aborder. Chacun comprend intuitivement qu'elle est au cœur de la demande sociale contemporaine en matière de littoral mais comment la définir et comment la traiter ?

Effectivement, les espaces côtiers bretons n'ont jamais été aussi fréquentés, aussi recherchés, aussi massivement représentés à travers photos, cartes postales, films... et magnifiés dans les discours (et les articles de magazines destinés au grand public), qu'au début de XXI<sup>e</sup> siècle et ce, essentiellement très largement à cause de leur dimension patrimoniale qui est actuellement très largement constitutive de leur identité ; et donc de celle de la Bretagne.

La réflexion qui suit est à portée générale, mais en insistant sur la nécessité préalable de définir les notions utilisées ; héritages historiques, patrimoine, identité culturelle, paysage, nous espérons contribuer à la clarification de questions fondamentales pour l'avenir de la Bretagne : celle de ses espaces littoraux. Ces espaces étant prisés à la fois par les habitants de la région et par ceux de l'extérieur qui, bien que ne les fréquentant qu'épisodiquement, fondent néanmoins une partie de leur identité sur les rapports étroits et fondamentaux qu'ils entretiennent avec ce territoire.<sup>14</sup>

Depuis l'avènement du tourisme, qui se développa d'abord sur le modèle aristocratique britannique (dans les années 1830), puis ensuite sur un modèle bourgeois, grâce au désenclavement des littoraux opéré par les chemins de fer à partir des années 1850, et enfin sur un modèle populaire et démocratique qui s'imposa un siècle plus tard avec la généralisation des congés payés, la diffusion de l'automobile et l'extension des temps de loisirs ; les usages non-productifs des littoraux, inventés par une société urbaine en expansion ont modelé les représentations de ces espaces et défini une gamme de satisfactions contemplatives liée à l'idée de « paysage littoral ».

Mais c'est surtout dans le tournant des années 1880-1914 que les nouveaux regards se mirent en place, si bien que notre vision actuelle des côtes françaises, et plus particulièrement celles de la Bretagne, passe essentiellement par la

---

<sup>14</sup> Pour plus d'information et de référence bibliographiques se reporter à :

- Péron (F.) 2004 Patrimoine et paysages du littoral, *Revue Drassana*, p. 58-72.
- Cabantous (A.), Lespagnol (A.), Peron (F.) 2005, Les Français, la terre et la mer, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>, Plus particulièrement le chapitre XVIII : au-delà du fonctionnel, le culturel et l'idéal.

construction paysagère que les découvreurs de la côte, et singulièrement les peintres impressionnistes, ont forgée il y a un siècle.

Mais les espaces porteurs de ces paysages viennent de traverser de brutales mutations fonctionnelles. Les transformations qui en résultent sont ressenties comme autant de blessures et d'atteintes au « paysage littoral » par les populations qui viennent s'y promener, s'y ressourcer, s'y distraire.

Elles vivent ces changements comme autant de défigurations du « paysage », comme autant de menaces pour l'environnement et pour la nature littorale ; en confondant d'ailleurs paysage et environnement, satisfaction d'ordre culturel et ordre naturel des choses.

Dans ce nouveau contexte le « paysage » érigé en patrimoine qu'il faut transmettre aux générations futures, est un véritable enjeu entre groupes sociaux concurrents, entre défenseurs des intérêts locaux immédiats et défenseurs des intérêts globaux appréhendés sur le long terme. Alors que protéger ?

Et, quels modèles retenir pour orienter la gestion de ces « espaces-paysages », d'autant que la pression financière est forte car de la valeur paysagère, culturelle et patrimoniale de chaque section de ce linéaire côtier dépend sa valeur marchande.

Le projet : conservation /protection/restauration est du même coup énoncé et justifié. Il s'appuie soit sur des arguments d'ordre naturel : il faut protéger pour maintenir la biodiversité littorale et la variété des milieux physiques x des zones côtières(landes, vasières, flèches de sable...) , soit sur des arguments d'ordre culturel : il faut également transmettre les repères symboliques et les héritages historiques qui ont structure dans le passé les sociétés et les territoires littoraux (le phare, le vieux quai, le bateau à voiles...) en gardant, à travers leur conservation, la possibilité de reproduire des gestes anciens. Il s'agit dans ce cas de transmettre une culture à travers un paysage.

Que le thème de la protection et de la gestion des littoraux soit examiné du point de vue naturel ou du point de vue culturel, dans les deux cas les notions de « paysage littoral » et de « patrimoine maritime » sont convoquées en relation avec un territoire dont on souhaite plus ou moins consciemment conserver d'identité. Identité d'un territoire, spécification de ceux qui en sont extérieurs et éventuellement souhaits de s'identifier aux hommes et aux lieux, le sujet « patrimoine et paysages du littoral » recouvre des enjeux importants. Les enjeux sociaux s'expriment en termes de rivalités de groupes concurrents (à qui appartient le paysage ?) ; les enjeux stratégiques et géographiques en termes de renouvellement de l'image de chaque zone côtière et de réorganisation des territoires ; les enjeux économiques en termes de valorisation de « gisements » culturels et touristiques non délocalisables dans le cadre de la mondialisation.

### **Qu'est-ce qu'un paysage littoral et maritime ?**

De quoi parlons-nous lorsque nous utilisons les termes de « paysage (s) » du littoral ? S'il est difficile de donner une définition, il est facile de convoquer les images. Dans le cas d'un citoyen de la classe moyenne vivant à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et fréquentant les côtes du Ponant français, il suffit d'énoncer ces mots pour que des images souvent heureuses affleurent à la conscience. Si on prend le temps de les laisser se former, on s'aperçoit qu'elles ont relativement simples et classables en

grandes familles : falaises battues par les vagues et envols d'oiseaux marins, landes et bruyères se détachant sur fond de mer bleue, petit port de pêche entrevu entre les arbres du haut d'une route qui permettra de le rejoindre et mer qui scintille, bateaux de pêche échoués sur l'ourlet doré d'une plage enchâssée dans un arc rocheux qui en souligne la fragilité, arrivée au quai de la flottille de bateaux colorés, phare à la belle allure géométrique se dressant dans la lumière... en d'autres lieux, en d'autres époques ou pour d'autres groupes sociaux, ces images auraient été notablement différentes, et peut-être ne se seraient-elles pas du tout organisées en « paysage » si l'on était remonté dans un temps nettement antérieur à la Renaissance.

Ces remarques nous invitent à la prudence en ce qui concerne la notion de paysages du littoral. Nous insisterons néanmoins sur quelques idées qui nous sont essentielles pour comprendre la façon dont notre société se représente et apprécie ce qu'elle considère comme des « paysages littoraux » à protéger.

- En reprenant les termes employés par l'historien Alain Corbin dans la postface de son ouvrage, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage (750-1840)*, paru en 1988, nous rappellerons que « le paysage est ce qui est vu et que ce qui est vu suggère ». Le paysage est toujours un rapport entre un sujet et un objet, et ce rapport est à double sens. Le paysage n'est donc pas un donné physique extérieur au sujet qui regarde. La vision paysagère varie d'un sujet à l'autre. Il n'y a pas de structure anthropologique de l'imaginaire paysager, construite une fois pour toutes. Le paysage suscite chez le sujet des images qui proviennent autant de ce qu'il regarde consciemment que de son inconscient qui informe son regard et plonge dans son être. Le regard en direction d'un paysage s'appuie sur des symboles sur lesquels réagit la sensibilité du sujet qui en retour va construire ce que nous appelons le « paysage ». Il s'agit là d'opérations complexes mais elles s'effectuent en fonction de mécanismes datables.
- La notion de paysage est relativement récente dans l'histoire des sociétés occidentales. C'est en Flandres que le mot de *landschaft* a été inventé et que le paysage est apparu dans la peinture. Avant le XV<sup>e</sup> siècle, on parlait de « bon pays » et non de « beau paysage ».

Les premiers paysages littoraux et maritimes ont été peints à Scheveningen, au début du XVII<sup>e</sup>. Ils représentent des bourgeois hollandais de La Haye se promenant le dimanche sur la chaussée qui menait à la mer et s'aventurant timidement sur ce qui deviendra la plage. Pour que le paysage – dans son acception moderne – naisse, il a fallu qu'il y ait à la fois une nouvelle posture de l'homme dans le monde (l'homme réussissant à s'en séparer pour le contempler dans un autre dessein que celui de magnifier Dieu) et création artistique qui fournit un ordonnancement de ce qui, *a priori*, n'a pas de sens.

- Le paysage, tel qu'il vient d'être défini, n'est réductible ni à un écosystème ni à un géosystème. Le paysage n'est pas un concept scientifique et l'analyse d'un biotope ne fera jamais avancer la compréhension d'un paysage dont les déterminants sont socio-culturels. Le paysage n'est jamais naturel, il est fondamentalement subjectif et idéal. Construit par la culture,

il ne réside donc ni dans un objet matériel ni dans le sujet. Il se situe rrà l'interaction entre les deux. Les matériaux bruts : lande littorale, mer côtière, quais de port de pêche, n'acquièrent d'existence paysagère qu'en fonction d'une symbolique collective qui en fait l'emblème d'une certaine identité.

- Le paysage littoral du citoyen ordinaire, tel qu'il est exprimé aujourd'hui à travers dessins spontanés et réponses aux enquêtes réalisées sur sites, en Bretagne côtière, est composé de deux tiers de mer et d'un tiers de terre plutôt élevée mais variée. Une plage au premier plan est dominée par une échine rocheuse. On y trouve aussi un phare et une petite maison qui résumant le rêve de « l'homme-habitant » et de la partance. S'y ajoutent un bateau et quelques oiseaux. De l'ensemble se dégagent une impression d'équilibre homme-nature et l'importance des éléments fluides et changeants : l'eau, le ciel, une sensation d'illimité également<sup>15</sup>.
- Ces images ne sont pas anodines. si l'on rappelle que dans notre culture, les beaux paysages jouent le rôle de médium dans la découverte que l'homme fait de lui-même à travers le monde, qu'ils ouvrent l'individu à une autre dimension que celle de ses préoccupations matérielles qui le cantonnent à des horizons limités, qu'ils lui permettent de découvrir les multiples coordonnées d'une situation à la fois terrestre et cosmique (A. Roger, 1997), on comprendra à quel point la satisfaction paysagère peut s'exprimer dans toute sa plénitude lorsqu'il s'agit d'un paysage littoral ouvert sur l'immensité marine.

### **Le besoin contemporain de « paysage littoral »**

Le paysage littoral et maritime est né à l'époque moderne dans le cadre de l'affirmation de l'individu qui se détache du monde pour l'observer, pour s'éprouver, pour en tirer plaisir et émotion.

- Cette conversion des regards qui fait que brutalement la mer et la côte sont « vues » et appréciées par un public extérieur à la région s'effectue, dans le cas de la Bretagne, à partir des années 1830-40 avec le développement des premiers voyages touristiques et sous l'influence des Romantiques qui ont mis en valeur la nature côtière et maritime de la Bretagne dans sa dimension « sauvage » (Chateaubriand, Victor Hugo, Jules Michelet...). La construction romantique des paysages maritimes découle d'un modèle qui nous vient de l'Europe du Nord et d'Angleterre. L'homme de la côte s'éprouve désormais lui-même face à la nature déchaînée. Elle lui fait craindre le pire, l'engloutissement, la disparition. Le paysage est « horrible » mais il procure *a terrible joy* qui le remue au plus profond de lui-même et le fait trembler de bonheur. Notons que « l'invention de la

---

<sup>15</sup> Enquêtes menées par des étudiants de l'UBO, dans le cadre de leur maîtrise de géographie, axe de recherche « sociétés littorales » entre 1995 et 1998.

montagne » s'effectue au même moment. Les deux mouvements relèvent d'un processus similaire. Ce sont les citadins qui, en construisant un nouveau milieu de vie : la grande ville, ont inventé parallèlement l'inverse de celui-ci à savoir la montagne et le rivage. Cet engouement soudain pour ces deux territoires réputés difficiles, a d'ailleurs surpris les habitants des lieux.

- Puis la création romantique du paysage littoral va se transformer notablement sous l'influence de la desserte des côtes par le chemin de fer. Entre 1866 et 1914 se produit un extraordinaire phénomène de littoralisation des activités (développement de la pêche, des usines de conserves, de la surveillance en mer, du balisage et de l'éclairage des côtes...) qui s'accompagne d'un spectaculaire essor démographique des communes littorales et du développement des ports de pêche souvent entièrement nouveaux. On n'avait jamais tant aménagé les côtes qu'à cette époque. Les littoraux sont désormais peuplés, animés, utilisés (côté terre et côté mer) sur quasiment l'ensemble de leur linéaire. Tout un peuple se porte sur les grèves et sur la mer côtière au moment où les premiers touristes venus des villes de l'intérieur débarquent également dans les nouvelles gares des ports et stations littorales. Les côtes vont être fréquentées, et donc vues non plus seulement par l'aristocratie, la grande bourgeoisie et quelques originaux comme c'était le cas jusque-là, mais par une classe moyenne avide de découvrir ces terres, ces rivages, ces gens de mer, encore si peu connus.
- Et parmi eux, nombre d'artistes, d'écrivains et de peintres que ce qu'ils voient bouleverse et fascine. Leur regard est neuf, la vision est souvent joyeuse, claire. La fluidité de l'air et de l'eau les incite à la légèreté. C'est de l'impondérable qui n'a encore jamais été transcrit que les peintres veulent fixer sur leur toile. Ils marchent éblouis et plantent dans le sol un chevalet portable qui leur permet de saisir sur le vif un paysage inédit et un bonheur nouveau, celui de le faire advenir. Ils n'excluent de leurs œuvres ni les hommes, ni les bateaux et les voiles qui claquent au vent, ni les silhouettes des femmes et leurs jupes gonflées par la tempête qui s'annonce.
- Il va donc y avoir rencontre entre ces peintres qui débarquent sur les côtes de Normandie, de Bretagne, de Provence, des Pyrénées-Orientales et ce qui s'y passe. Les noms de ces artistes sont connus : Eugène Boudin, Gustave Corot, Gustave Courbet, Claude Monet, Edouard Manet. On pourrait encore ajouter à ces « pré-impressionnistes » et « impressionnistes », les « pointillistes » : Paul Seurat, Paul Signac, puis les « fauvistes » : Georges Braque et le jeune Matisse et bien d'autres encore tel Raoul Dufy ... Ce qui compte pour nous aujourd'hui, c'est qu'il y a eu en même temps, invention d'un art de lumière et de mobilité, invention d'un regard et invention d'un paysage qui sont clairement datés et qui arrivent en contrepoint du monde urbain et industriel qui gagne énormément du terrain juste avant la Première Guerre Mondiale.  
Le patrimoine littoral paysager tel qu'il se présente aujourd'hui, à travers la liste des « beaux sites » répertoriés par les guides touristiques, à travers le classement des portions de côtes définies comme remarquables par le

Conservatoire du Littoral, à travers la signalisation sur les cartes des points de vue d'où il est recommandé de regarder le spectacle côtier, est issu de ce premier inventaire passionné et spontané, construit par petites touches successives, durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, par une poignée d'artistes et de curieux qui se délectèrent des paysages marins et de l'animation pittoresque des ports de pêche.

- Ce que l'on cherche à conserver, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, sur les côtes bretonnes, pour des raisons paysagères (dites parfois environnementales avec la confusion qui a été dénoncée plus haut), reproduit dans ses grandes lignes la carte de ce qui a été désigné comme beau, grandiose, intéressant, par les voyageurs d'il y a plus de cent ans, lorsqu'ils parcouraient en découvreurs un littoral qu'ils furent les premiers à inventorier sous l'angle de leur propre conception esthétique. Ces artistes ont involontairement, grâce à la reproduction photographique et par ricochet la carte postale, éduqué et orienté le regard de générations successives d'individus que la généralisation des loisirs, de l'automobile, et l'amélioration du niveau de vie, amenait chaque année en nombre croissant sur les côtes. Les usages non-productifs du littoral, développés sur un siècle et demi, par une société urbaine et mobile en expansion, continuent à modeler les représentations que les néo-urbains que nous sommes peu ou prou tous devenus, avons des territoires côtiers et à conditionner la nature des satisfactions contemplatives que nous en attendons, mais sur un mode nouveau qui est celui de la patrimonialisation.

### **La patrimonialisation des paysages littoraux**

Dans un monde de plus en plus normé, balisé, surveillé..., les littoraux, tels qu'ils ont vus à travers le kaléidoscope des représentations paysagères héritées des époques précédentes, répondent à l'aspiration contemporaine à un ailleurs hors du temps, à un désir de rencontre de l'illimité, à un besoin de récréation des individus et des groupes (et non pas seulement de « récréation ») qui caractérisent nos sociétés. Lorsque les foules parcourent les grands sites côtiers, lorsqu'elles déambulent dans la ville close de Concarneau, lorsqu'en famille ou entre amis, elles empruntent un sentier côtier pour marcher une journée en bord de mer, ce n'est plus de découverte qu'il s'agit, mais bien d'un pèlerinage collectif ou individuel qui conduit au ressourcement, ou encore à se retrouver en s'éprouvant face à un paysage e mer déchaînée ; mais connu, bien balisé et mille fois photographié par les autres et par soi-même. Les littoraux, et plus particulièrement ceux de Bretagne, sont devenus des territoires privilégiés de la communion collective, pour un ensemble très large de populations dont la résidence habituelle dépasse de loin celle de la région car leur aire d'attraction est maintenant d'envergure nationale.

Le succès des littoraux bretons tient en grande partie à la vision identitaire et nostalgique que nous en avons et que l'on veut préserver car la fréquentation physique, matérielle, des éléments hérités mais vivants qui la constitue, est jugée

indispensable à notre épanouissement et à celui de nos enfants. Ces paysages

### Géographes de Bretagne/Numéro un

littoraux sont aujourd'hui, indiscutablement, patrimoniaux car ils ne jouent plus le même rôle auprès des citoyens d'aujourd'hui qu'auprès de ceux qui les ont créés. Ils n'échappent donc pas au mythe car les constructions patrimoniales sont forcément mythiques. Elles s'ordonnent autour de quelques stéréotypes imagiers et territoriaux qui les désignent au public. Le phare, le quai, l'île perdue au large, le petit port de pêche et les casiers à homards, la barque retournée, la maison du pêcheur, la villa balnéaire aux volets fermés..., correspondent à la fois à la nostalgie que fait naître un monde en train de disparaître et à la prise de conscience qu'ils nous sont indispensables. Par rapport à la société actuelle, ces paysages fonctionnent sur un mode secondaire et dérivé en répondant aux aspirations des individus dont ils apaisent les angoisses.

Dans le contexte actuel de mobilité, d'anonymat des individus, de mondialisation de la culture, les paysages littoraux revendiqués comme héritages à préserver et à défendre, répondent au besoin profond d'ancrage d'individus de plus en plus nombreux à être sans attaches fixes, sans feu ni lieu. Toutes les enquêtes réalisées en Bretagne auprès des personnes fréquentant pour le loisir les sentiers côtiers, les dunes, les falaises, les digues et les quais des ports de pêche, et même les plages, montrent qu'une grande partie de ces personnes sont d'une grande fidélité aux sites sur lesquels ils se trouvent et dont ils apprécient le paysage ; jugé souvent le plus beau de toute la côte<sup>16</sup>. A travers ces paysages, il s'agit aussi de retrouver l'illusion de l'existence de communautés vraies, anciennes, les pêcheurs et les goémoniers qui rassurent, et auxquelles on rêve de pouvoir fictivement s'intégrer.

Bousculés par l'accélération du temps qui passe, les vivants d'aujourd'hui ont besoin des paysages du temps immuable, des paysages des marges qu'offrent encore, à leurs yeux, les littoraux.

Désormais, dans les esprits, au monde continental fermé, stressant, fonctionnel et chronométré, s'oppose le monde du littoral et de la mer qui prend de plus en plus valeur d'un monde alternatif : de l'autre monde ; ce qui permet d'ailleurs de supporter le premier. Dans cet univers, plus rêvé que vécu, les communautés sont chaleureuses, la localité a un sens, et l'espace marin s'affiche toujours dans la dimension métaphorique de l'illimité.

Ainsi, le « paysage littoral », si recherché aujourd'hui, s'inscrit dans la construction plus large du patrimoine maritime, telle qu'elle s'effectue sur les côtes d'Europe Occidentale depuis une vingtaine d'années. Il prend toute sa valeur en complément d'autres objets patrimoniaux que notre société a eu besoin de créer également pour s'ouvrir des espaces de liberté, de respiration, d'imaginaire : le vieux grément, l'île, le quai ancien, la fête maritime et les rites qui l'accompagnent...<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> BRETON E., 2000, Fréquentation, usages et représentations des espaces littoraux protégés de Bretagne (observations, analyses systémiques et propositions de gestion), thèse pour le doctorat, UBO, Brest.

<sup>17</sup> PERON Françoise- sous la direction de -, 2002, *Le patrimoine maritime, construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Presses Universitaires de Rennes

## **Les ambiguïtés de la conservation et de la gestion des « espaces paysages » à dimension patrimoniale**

Or l'écart se creuse irrémédiablement entre le rêve et la réalité. Les littoraux d'aujourd'hui sont des espaces de reconquête (accélération de la densification du peuplement et augmentation de la fréquentation). Les modifications récentes des formes d'occupation des sols sont souvent brutales. Le progrès du bâti, l'élargissement des routes littorales et rétro-littorales, l'aménagement des sentiers côtiers avec talus protecteurs, rambardes en bois façon ranch, descentes aisément praticables et sols stabilisés, les plantations d'arbres en bordure de propriétés, la multiplication des parkings aux abords des sites les plus fréquentés, la déprise agricole qui entraîne l'extension des friches, le développement - malgré la Loi littoral<sup>18</sup> - du mitage sur l'arrière côte, le durcissement des enclos caravaniers..., autant de modifications profondes de l'environnement côtier qui s'additionnent, qui déroutent et déçoivent ceux qui viennent chercher ici rêve liberté, et régression dans le temps. La perception paysagère héritée des impressionnistes est bien malmenée. En relation avec les attentes contemporaines, l'impression de dégradation s'installe.

C'est dans ce contexte que se pose la délicate question de la protection, de conservation et de la gestion des espaces littoraux porteurs de ces paysages patrimoniaux. Que faut-il en faire ? Si le paysage littoral est à la fois archive et mémoire d'un monde en train de disparaître, et support matériel de valeurs esthétiques et transcendantales contemporaines, il faut conserver une partie de ces paysages, c'est évident, mais il n'y a pas de conservation inerte. Conserve, c'est aussi forcément artificialiser.

Les réponses à donner à ces questions ne sont donc pas toutes faites. Elles peuvent être différentes selon la nature des sites porteurs de « paysage » et l'époque où ils ont été révélés en tant que paysage. Et surtout, dans le cadre d'une société démocratique, ces questions doivent être posées clairement afin que les opérations de patrimonialisation paysagère ne soient pas traitées en fonction d'un groupe localement dominant mais qu'elles puissent être menées dans la clarté, par une pluralité d'acteurs correctement informés grâce à la mise à disposition de bases de connaissances scientifiques solides<sup>19</sup>. Car il faut aussi savoir que, fondamentalement, tout acte de patrimonialisation est éminemment politique, à la fois arbitraire et stratégique, intimement lié à la façon dont la société concernée

---

<sup>18</sup> La « Loi littoral » du 3 janvier 1986 intitulée en fait « *Aménagement, protection et mise en valeur du littoral* » a été votée à l'unanimité par les députés et sénateurs français.

<sup>19</sup> Le programme de recherche -action concernant l'identification et la mise en valeur des patrimoines culturels du littoral, lancé à l'UBO, en collaboration avec les universités de Bretagne sud et de Rennes II, s'inscrit dans cette problématique ;

souhaite s'affirmer par rapport aux autres sociétés à travers son territoire et à travers la construction de son identité future.

**Françoise PERON**

Géographes de Bretagne /Numéro un  
**Préserver les paysages ou exploiter l'éolien :  
Vrai dilemme ou faux problème ?**

**Les éoliennes dans le système énergétique en Bretagne**

Au niveau européen, à partir du choix sur l'avenir du nucléaire, un énorme écart se creuse entre la France et la plupart des pays européens dans le domaine de la production électrique. Pour sortir du nucléaire, l'Allemagne mise sur les énergies renouvelables et notamment sur l'éolien qui permet de lutter contre l'effet de serre (pas d'émission de CO<sub>2</sub>) tout en fonctionnant sans déchets dangereux et encombrants, lourd handicap du nucléaire. En 2004 la puissance installée en service dans les sites éoliens s'élevait à 14 609 mégawatts (MW) soit l'équivalent de 10 grosses tranches nucléaires<sup>20</sup> et cette activité procurait 45 000 emplois.

En France, en 2004, les centrales nucléaires ont produit 83 % de l'électricité, l'hydraulique 7,6 % et les autres énergies (dont l'éolien) 0,5 %. La puissance installée éolienne mise en œuvre par l'Etat depuis le choc pétrolier de 1974 a consisté à investir massivement dans les centrales nucléaires, dont la production est devenue excédentaire notamment à cause des économies d'énergies, ce qui a rendu inutile la diversification vers les énergies renouvelables (en dehors de l'hydraulique, bien utile pour les pointes de consommation alors que l'énergie éolienne, perçue comme concurrente, était condamnée à rester marginale jusqu'à la timide relance actuelle).

Dans un décor contrasté, la Bretagne présente une double spécificité. En tant que presqu'île atlantique, elle est dotée d'un bon potentiel éolien dont l'exploitation commence à peine (31MW en 2004 contre 117 en Languedoc-Roussillon). D'autre part, elle a refusé toute implantation de centrales nucléaires tout en bénéficiant comme les autres régions du courant fourni au même prix national, alors que l'éloignement de la Bretagne des centrales y accroît les pertes en ligne et qu'elle ne manque pas de sites techniquement favorables.

Si cette région se trouve aujourd'hui en position de faiblesse pour maintenir son refus de toute centrale nucléaire, c'est parce que rien ou si peu n'y a été entrepris dans le domaine électrique depuis 1981, année de l'arrêt des projets de Plogoff et

---

<sup>20</sup> Les tranches nucléaires des centrales françaises vont de 900 à 1455 MW

du Carnet (en Basse-Loire), si bien que la Région Bretagne ne produit que 5% de sa consommation. Le bilan pour la Bretagne entière n'est guère meilleur puisque la centrale thermique de Cordemais sur l'estuaire de la Loire, ne fonctionne que lors de pointes de la consommation.

La nouvelle majorité au Conseil Régional a fait du développement durable l'une de ses trois priorités. L'ambition de faire de la Bretagne une région pilote dans le domaine des énergies renouvelables pourrait se concrétiser par un plan régional éolien.

Le meilleur d'échapper à de nouveaux projets de centrales nucléaires est bien de lancer un plan régional pour les économies d'énergie et pour le développement de la production énergétique sur la base des ressources renouvelables. De quelle envergure ? On en pourrait convaincre les régions voisines supportant des centrales nucléaires que la Bretagne fait un effort sérieux pour augmenter sa production électrique que si elle exploite vraiment ses ressources naturelles, dont le vent et plus tard peut-être les courants marins. Pour l'éolien la puissance installée devrait au minimum atteindre l'équivalent d'une grande tranche nucléaire, soit 1450 MW, serait un objectif de nature à vraiment conforter la position de la région dans le rapport de forces au niveau de l'Etat sur les futurs choix énergétiques

Un tel programme soulèverait bien des questions impossibles à traiter ici. Il suppose certainement des délais de réalisation mais sur 10 ans, de 2005 à 2015, cela semble envisageable par appel si nécessaire à l'expertise danoise ou allemande. Il suppose aussi une négociation avec l'Etat et EDF où l'on devra jouer cartes sur table. Il suppose enfin l'appui d'une majorité de la population à l'issue d'un débat public où les enjeux seraient clairement exposés et c'est à ce niveau qu'intervient la question sur le respect de l'environnement naturel et en particulier l'impact du programme sur les paysages.

### **Les éoliennes, une menace sur les paysages ?**

Il est évident que cette question se pose dans tous les pays qui exploitent l'énergie éolienne. Les pays d'Europe du Nord sont réputés pour la qualité de leur politique de préservation des milieux naturels. Mais cela n'a pas empêché l'Allemagne et le Danemark de créer de nombreux et grands parcs d'éoliennes, y compris sur le littoral ou en *offshore*.

Cert exemple est à méditer en Bretagne, où naissent de petits projets, souvent à l'échelle d'une communauté de communes et dans ce cadre trop restreint, les opposants ont beau jeu de bloquer toute initiative en invoquant des nuisances plus ou moins réelles : on perd ainsi de vue l'intérêt général. En continuant dans cette voie, au mieux on aboutira à un saupoudrage de petits parcs de production sans lien entre eux, et donc au final on aura pris le risque de miter un peu plus nos paysages et cela sans atteindre, et de loin, la barre des 900 MW.

Pour sortir de cette impasse, il importe d'admettre que la hauteur d'une éolienne, qui dépasse de beaucoup les plus grands arbres de notre région, empêche de la camoufler dans le bocage. Par ailleurs, les haies ont comme effet de ralentir le vent, ce qui fait que les zones de bocage dense sont les moins favorables à l'implantation d'éoliennes. La qualité des sites les plus rentables étant liée à une exposition maximale aux vents, ils se situent forcément sur les points hauts du relief

et sur les côtes, qui sont par ailleurs les plus exposées aux regards. Quoi de plus lisible sur la côte qu'un phare ? Or le phare fait désormais partie intégrante de l'image que nous avons du paysage maritime, tout comme le moulin à vent s'est intégré dans notre vision de l'espace rural. Demain, par le même processus mental, ce sera le cas des éoliennes, qui deviendront une composante nouvelle des paysages où elles seront placées.

### Géographes de Bretagne/Numéro un

Pour réussir à entraîner, l'adhésion des Bretons, des projets hardiment novateurs s'appuieront sur la structure du socle et le dessin des côtes et des îles. Puisqu'il est vain de vouloir cacher des éoliennes, on ne peut les intégrer que comme un plus apporté au paysage, une broderie, une frise qui anime et souligne les grands traits de la topographie. Sur l'île de Lanzarote (Canaries), où les paysages naturels sont soigneusement préservés dans le cadre d'une politique initiée par le grand plasticien César Manrique, des alignements d'éoliennes viennent parfois souligner un versant. L'élégance et la légèreté des éoliennes, leur vitesse de rotation paisible, rendent possible leur intégration dans un paysage magnifique.

Encore faut-il réfléchir sur le mode d'implantation des parcs. A titre d'exemple, on peut proposer pour la Baie d'Audierne trois positions linéaires : soit une vaste courbe sur les pentes en arrière du littoral, soit sur le trait de côte, soit encore une guirlande joignant la pointe de Penmarc'h à celle du Raz. Ce serait matière à un vrai débat sur les avantages et inconvénients de chaque tracé, dont le coût d'installation et d'entretien.

D'autres grandes articulations du relief constituent des sites potentiels : du Raz à Douarnenez, ou le long des Landes de Lanvaux et du Sillon de Bretagne, dans la baie du Mont-Saint-Michel, sur les Monts d'Arrée...

Les îles sont des sites privilégiés pour l'exploitation du vent, dont à présent les voiliers seuls profitent. Les Glénan pourraient servir de plate-forme, avec des implantations sur des îles, ou en eau peu profonde et, dans ce cas, chaque socle d'éolienne doit être conçu comme habitat de faune marine favorable à la productivité du milieu marin (un argument indispensable pour se concilier la bienveillance des pêcheurs). Et alors, que dire du potentiel éolien d'Ouessant, qui pourrait accueillir des dizaines d'éoliennes, ce celui de Groix et de Belle-Ile !

Pour nos îles qui ne paraissent pas pour l'instant concernées par le sujet, l'exploitation de l'énergie éolienne serait un pactole, avec des retombées financières et des créations d'emplois permanents permettant une relance économique en dehors de la non-activité touristique ? Peut-on laisser passer cette opportunité ? Voilà un thème d'aménagement d'une importance majeure pour le littoral.

De tels équipements grandioses doivent aussi faire rêver, comme le fait le pont de Millau. On peut imaginer qu'à l'occasion de certains événements, toutes les éoliennes soient illuminées, ce qui créerait un spectacle nocturne prodigieux à l'échelle de la Bretagne.

**Energie éolienne et beauté du paysage : !  
Mariage possible ...et urgent**

Pour la Bretagne, l'essor de la filière éolienne et une vraie chance à saisir mais elle suppose un fort engagement des élus et un soutien de l'opinion publique. Le marché de l'électricité est désormais ouvert à la concurrence et la France s'est engagée dans le cadre des efforts européens de réduction de l'effet de serre à porter en 2010 à 6 000 MW la puissance installée des éoliennes : il y a bien un créneau

### Géographes de Bretagne/ Numéro un

pour le plan régional breton d'envergure surtout que l'on sait que l'objectif de 6000 MW ne sera pas atteint (peut-être même pas à 50%) parce que les freins administratifs actuels<sup>21</sup> ne sont pas desserrés.

Il est facile à l'administration de barrer tel projet est estimé incompatible avec le respect du paysage, notion très subjective, si bien que la défense du paysage pourrait servir d'alibi anti-éolien. Il suffit d'aller sur le terrain en Europe ou plus loin pour constater qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la beauté d'un paysage et l'insertion d'éolienne si cette insertion est bien conçue (4)<sup>22</sup>.

Autre argument anti-éolien : des éoliennes sur le littoral feraient fuir les touristes. Cette opinion est contredite par le sondage CSA de l'été 2003 en Languedoc-Roussillon : 63% des touristes pensent que la densité des éoliennes pourrait être renforcée, contre 16% qui trouvent qu'il y en a trop. On peut penser que l'appréciation des touristes en Bretagne ne serait pas radicalement différente.

**Pierre –Yves LE RHUN**

---

<sup>21</sup> Pour empêcher l'essor de la filière éolienne, le Parlement, a créé une législation très restrictive, comme cette obligation faite au demandeur d'une autorisation préalable d'implantation d'éoliennes, de déposer un chèque garantissant le financement du démantèlement. Aucune autre industrie n'a été soumise à pareille exigence.

<sup>22</sup> L'association AVEL travaille pour l'essor de l'énergie éolienne en Bretagne (site [www.apab.org](http://www.apab.org)) ainsi que l'association COHERENCE pour le développement durable (site [WWW.reseau-coherence.org](http://WWW.reseau-coherence.org)).

## **Des paysages bretons sous conditions**

### **Difficultés et intérêts de la prise en compte d'un concept dans l'aménagement du territoire**

Cernée avec précaution par les géographes, la prise en compte des paysages devient peu à peu une préoccupation importante des collectivités territoriales. On se situe dans une phase où conceptualisation, acceptation et législation (loi Littoral, loi Paysage de 1993, le 1% paysage pour les infrastructures de transport...) progressent de concert. Participer à la construction des « paysages » est à l'évidence un projet ambitieux, plus durable, et qui participe au désir de quitter les simples logiques économiques de temps court et de prendre davantage en compte les générations suivantes.

Cela dit, l'approche par le paysage est en géographie une des plus difficile, tout particulièrement en Bretagne. En effet, le travail des artistes (peintres, photographes...) et la variété de leurs représentations nous rappellent qu'il existe bien des façons d'entrevoir et de représenter la réalité des lieux. Le paysage en lui-même, n'est que très difficilement une donnée scientifique et quantifiable. Ces derniers sont surtout très évolutifs, tout particulièrement en Bretagne (changement des saisons, variabilité du climat, ciels qui défilent, jeu et rythme des marées...) et il est donc difficile de caractériser des lieux qui, immobiles dans l'espace, n'en demeurent pas moins très instables.

L'objet de cette contribution est donc tout d'abord d'évoquer la difficulté et la variété du concept, tout particulièrement en Bretagne. Malgré tout, cette difficulté est aussi une exigence. L'approche par les paysages invite au débat d'idées et aux compromis. La deuxième partie entend alors poser quelques axes de discussion pour une meilleure prise en compte des paysages bretons.

#### **Un paysage introuvable ?**

Définir un paysage est en géographie un exercice malaisé même si l'on accorde à dire que la présence d'un paysage impose celle d'un observateur<sup>23</sup>. La démarche est anthropocentrique, voir phénoménologique (le paysage et la réalité existent car ils sont regardés). Elle permet d'individualiser cette démarche d'autres clés d'entrée plus structurelles (études des « milieux » géographiques, analyse des écosystèmes, observations de documents cartographiques...). L'approche par le paysage est fondamentalement une approche sensible. Il est ainsi délicat d'en faire un relevé statistique ou un portrait quantitatif. Par contre, la prise de conscience d'un paysage impose un certain recul (prendre le temps de l'observation), voir un détachement à l'égard de ce que l'on souhaite observer. L'approche par le « paysage » traduit une distanciation pour la prise de conscience d'un lieu. Elle illustre un certain recul de l'observateur sur la réalité observée.

Si elle n'est évidemment pas récente, on peut remarquer que cette intellectualisation des lieux est aujourd'hui plus fréquente. Michel Roux rappelle combien le paysan, jadis, n'a pas besoin de paysage, car il est naturellement du pays<sup>24</sup>. Les travaux de Gourevitch sur la perception de l'homme au Moyen Age confirment que cette vision « détachée » de la réalité est peu fréquente<sup>25</sup>. Le paysage est un concept relativement récent qui s'est renforcé avec « l'invention de la vitesse »<sup>26</sup>, Wolfgang Schivelbush rappelant par exemple comment l'arrivée du chemin de fer est à corréluer au développement de la notion de panorama<sup>27</sup>. Avec l'essor de la vitesse, l'homme se dissocie peu de l'espace dans lequel il vit et il est parfois difficile, dans un train par exemple, d'observer le premier plan. Du coup, le regard se porte naturellement au loin et va chercher cette troisième dimension de l'espace indispensable à la création du paysage : la perspective. En effet, avec deux dimensions, une carte n'est pas un paysage. Ce dernier apparaît avec l'éloignement et la distance, ce qui nécessite une nouvelle fois – d'une façon ou d'une autre – la

---

<sup>23</sup> « Chaque paysage est espace d'existence de quelqu'un ». SAMUELS (M.S.), *The biography of landscape*, in MEINING (D.W.) (ed) . *The interpretation of ordinary landscapes* (, Oxford, 1979, p.51-88. “Les paysages n'ont de sens que pour l'observant”, BRUNET (R.) *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, article paysage, GIP Reclus/La documentation française, 1992, 518p, (p.373-376).

## Géographes de Bretagne/ Numéro un

<sup>24</sup> « La notion de pays est infiniment plus riche que celle de paysage : elle fond toutes les approches de l'espace en un tout irréductible pour celui qui le vit ». ROUX (M.) *Géographie et complexité. Les espaces de la nostalgie*, p.237.

<sup>25</sup> GIOUREVITCH (A.J.), *Les catégories de la culture médiévale*, Gallimard, 1972, p.58.

<sup>26</sup> STUDENY (C.), *L'invention de la vitesse, France, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Gallimard, Paris 1995.

<sup>27</sup> SCIVELBUSH (W.), *Histoire des voyages en train*, Le Promeneur, Paris, 1990, 257p(p. 57-58).

## Géographes de Bretagne/ Numéro un

présence du « loin » : panoramas, point de vue, perspectives, vues lointaines ou obliques, lignes d'horizons... Le paysage est une vision du « dedans » qui, de façon paradoxale, exige une certaine distanciation - ou prise de distance – de l'observateur pour exister.

Il faut en plus insister sur la variété temporelle du concept qui donne au terme de paysage une « quatrième » dimension. Les nuances abondent selon différents rythmes qui interagissent : les temporalités longues des évolutions morphologiques ou de certains aménagements humains, les temporalités somme toutes brèves des saisons qui créent des contrastes paysagers saisissants (présence ou non de la neige ou de végétation) , les contrastes encore plus brefs issus des rythmes circadiens (rythme des marées, variété des paysages nocturnes selon les cycles lunaires et la nature des éclairages humains...), variations encore plus subtiles des paysages liés aux jeux d'ombre et de lumières, à l'orientation du soleil, la présence de neige ou de vent, le degré d'hygrométrie, les couleurs des végétaux, voir les odeurs qui créent une certaine ambiance paysagère et modifient les perceptions. Par définition, chaque paysage est unique et éphémère, un peu comme un scintillement dans la mer. Il nécessite une appréhension par un individu et une approche personnelle parfois bien éloignée de la rigueur scientifique. Des paysages sont « magnifiques », « beaux », « tristes », « romantiques ». Un même paysage est ressenti de façon différente selon l'époque (par exemple, les littoraux bretons étaient plutôt des espaces répulsifs avant le XIX<sup>e</sup> siècle) ou, de façon plus personnelle, selon les souvenirs qu'il évoque et parfois l'humeur du moment : une preuve de plus qu'évoquer « scientifiquement » les paysages est un réel défi.

Ce défi est en Bretagne d'autant plus fort que les paysages y sont particulièrement variés et surtout changeants. Dans l'espace, il n'existe absolument rien de commun entre un paysage urbain de Brest, la vision d'un schorre dans la baie du mont Saint-Michel, les sommets des Monts d'Arrée ou les chaos rocheux de Ploumanac'h. Les paysages changent aussi considérablement selon le recul <sup>28</sup>, le lieu et l'angle d'observation, par exemple selon que l'on observe la terre de la mer ou l'inverse. Dans le temps, parcourir en été ou en hiver le marais de la Brière offre deux paysages bien différents. Naviguer ou se promener à marée haute ou basse dans les estuaires ou sur certains paysages côtiers permet aussi dépasser d'un monde liquide à un univers solide et finalement, de vivre en Bretagne dans des paysages perpétuellement renouvelés par des flux de toutes natures (air, sève, lumière, mer mouvement s de machines et des hommes...). Sous l'apparence d'un climat tempéré (doux l'été, frais l'hiver) Vincet Dubreuil rappelait dans sa thèse que la variabilité du climat breton était une des plus fortes du monde, supérieure à celle du climat méditerranéen. C'est elle qui permet certes d'avoir des plafonds uniformément gris, mais le plus souvent des défilés de nuages aux formes extraordinaires et « les quatre saisons dans la même journée ». La variabilité temporelle et spatiale du climat breton ne favorise pas la définition d'un paysage type : il n'existe ni référentiel, ni repère pour définir un paysage standard.

---

<sup>28</sup> Etymologiquement, le paysage est « ce que l'on voit du pays », BRUNET (R.) Les mots de la géographie. Dictionnaire critique, article paysage, GIP Relus/La documentation française, 1992, 518p, 'p ;373-376).

L'approche par le paysage semble parfois une impasse car il n'existe pas a priori de critères objectifs d'appréhension des paysages bretons.

### **Une approche « paysage » propice au débat d'idées.**

Toutefois, c'est précisément cette difficulté qui illustre la richesse de la démarche paysage. Parler des paysages de la Bretagne est un challenge qui ouvre forcément au débat. Un paysage jugé « beau » ou « typique » par un individu sera perçu comme « laid » ou « sans saveur » par un autre. L'entrée par les paysages s'oppose donc aux approches dogmatiques et impose les confrontations : elle est une clé d'entrée pour les démocrates. Elle est aussi tentante pour ceux qui se méfient des vérités assénées par des équations économiques à variables multiples. Elle est enfin un refuge pour ceux qui laissent une certaine part aux rêves, prennent le temps de regarder, tentent de créer une cohérence et de bâtir, sur la longue durée, une harmonie des hommes avec les lieux.

La difficulté est alors d'appréhender scientifiquement une réalité fuyante et parfois débattue. Il nous semble toutefois utile de présenter quelques axes de réflexion susceptibles d'aider la démarche entreprise par les géographes de Bretagne.

La prise en compte des données et études existantes est évidemment le premier point. De l'atlas de l'environnement effectué par la DIREN - malheureusement sur les quatre départements d'une Bretagne administrative de plus en plus éloignée de la réalité et des enjeux bretons- à des études fines réalisées par exemple par Laurence Le Dû à l'échelle du Trégor, il existe déjà de multiples sources scientifiques consacrées au sujet. Les sources photographiques (photographies obliques notamment) permettant une comparaison diachronique sont aussi particulièrement précieuses pour se représenter le temps long des évolutions. Par exemple, en dehors de quelques grands équipements comme Le Crouesty, le grand public n'a souvent pas conscience de la rapidité de l'urbanisation littorale en Bretagne car celle-ci procède mois d'une urbanisation en masse que d'une densification progressive (chaque année quelques maisons ou un petit lotissement, de plus). La comparaison historique « avant/après » permet toutefois de percevoir les évolutions comme des mutations et finalement de saisir les paysages sur le vif. Elle permet de retrouver ce premier regard de l'appréciation et de jauger en deux clichés le chemin parcouru. Au-delà des discours de communication évoquant les paysages « authentiques » de la Bretagne, l'analyse permet de voir comment une artificialisation considérable des milieux s'est opérée en une seule génération, notamment dans les espaces péri-urbains et littoraux, ce qui n'est pas sans susciter des conflits particulièrement forts en Bretagne sur ces deux territoires <sup>29</sup>. Avancer sur une approche scientifique invite alors sans doute à constituer un fond technique (cartes postales, photographies obliques...) et à bien repérer les ressources existantes (cartothèque de Baud, couvertures IGN, photographies aériennes même

---

<sup>29</sup> LECOURT (A.), Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton, Thèse, 2003, Université de Haute Bretagne, Rennes

si ces dernières ne donnent qu'un aperçu imparfait de ce qu'est le paysage...). L'enjeu sera alors de réunir une équipe scientifique et interdisciplinaire capable de faire le point sur les évolutions paysagères propres à la Bretagne et de réfléchir plus profondément à la signification de l'évolution, à ses implications profondes sur la vie de populations. Par exemple, les paysages se caractérisaient jadis beaucoup par une succession de « clos et d'ouverts », notamment sur le littoral. En liaison avec la « tendance fondamentale à la dispersion de l'habitat », on n'avait finalement peu d'espaces totalement libres et de zones densément occupées. Or les logiques actuelles de densification suppriment cette alternance en densifiant de façon systématique les bourgs. Quelles en sont les conséquences sur les paysages vécus, perçus, sur la géographie intime des lieux ?

Cette prise de conscience de la rapidité des évolutions peut susciter un choc psychologique propice à de nouvelles orientations. Aujourd'hui, des technologies de numérisation et des logiciels permettent de prévisualiser l'impact de certains aménagements, voire de « tourner » autour d'un bâtiment envisagé pour jauger de son allure et de la qualité de son intégration paysagère. L'utilisation des nouvelles techniques numériques permet souvent de replacer l'aménagement envisagé à son échelle propre, mais aussi dans une perspective plus vaste pour tenter de constituer des successions de paysages ou des *chaines paysagères* douées d'une certaine cohérence, que ce soit le long d'une route ou à l'échelle d'un pays. Par contre, le coût de ces collectes de fonds et de ces logiciels est important et l'approche plus ou moins professionnelle de la démarche dépend aussi fortement des énergies déployées ou non pour la prise en compte des paysages.

Ce cheminement scientifique passe enfin par des enquêtes qui peuvent donner une idée assez juste de la pertinence ou de l'aberration de certains aménagements. Au-delà de la subjectivité des approches, il existe en effet tout un lot de représentations qui font qu'un paysage (« naturel » ou construit) est jugé comme réussi ou non. A titre d'exemple, un doctorant de Renens II a réalisé un sondage paysager sur deux résidences construites récemment sur la côte d'Emeraude, la « Golden Baie » et la « Résidence Emeraude ». Le principe de l'enquête d'opinion était assez simple : demander aux promeneurs de décrire le nouveau paysage résidentiel par le premier adjectif qualificatif ou mot leur venant à l'esprit. Les résultats sont sans appel puisque 69,8% des personnes interrogées décrivent la résidence « Emeraude » par des adjectifs ou des mots synonymes de rejets. Le chiffre est de 64,5% pour la « Golden Baie »<sup>30</sup>. Ces analyses assez simples permettent de pointer du doigt des opérations qui sont certes rentables à l'échelle des promoteurs immobiliers les ayant réalisés, mais qui exercent un impact exécrationnel à une autre échelle (Goëlo, Bretagne) et sur une tout autre temporalité. Malgré la subjectivité du concept, il est possible de « quantifier » certains paysages ou en tout cas de repérer des aménagements réussis ou d'autres à proscrire.

Sans doute, on établira alors un socle de conceptions traduisant la pertinence ou l'impertinence de certains aménagements. Dans le domaine des paysages, il

---

<sup>30</sup> Enquête réalisée les 27 et 28 avril, le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> mai 2002, HUON (G.) Les enjeux et les formes de l'urbanisation des stations costarmoricaïnes, mémoire de DEA, 2001-2002, 82 p.

existe des frontières acceptées par une immense majorité, qui concourent – auprès du plus grand nombre – à la valorisation ou au démembrement des lieux. Par des enquêtes, ces frontières sont aujourd’hui à construire, même si l’on sait qu’elles peuvent être floues dans le temps (par exemple des résidences balnéaires de Dinard on put être jugées « laides » à un moment et elles deviennent aujourd’hui des espaces patrimonialisés et protégés). Malgré ces variations, l’enjeu est décisif pour fixer quelques « bornes » et au moins quelques grandes lignes de conduite. On ne peut en effet pas faire « n’importe quoi » avec les lieux. La construction des paysages et de leur qualité est évidemment un élément central pour une construction cohérente de notre pays.

Un axe central de cette réflexion nous semble d’être de réfléchir à la création d’un ligne paysagère bretonne. Un peu comme les grands couturiers ont une « patte », chaque région se singularise se en effet par des paysages tout simplement représentatifs qui fondent leur personnalité. En Bretagne, l’alternance du clos et de l’ouvert, la dispersion de l’habitat, le paysage de bocage (ou parfois, dans certains secteurs, ce qu’il en reste), la spécificité de certains espaces littoraux se reconnaissent tout de suite. Prenez dix ou quinze cartes postales sur un présentoir estival et vous retrouverez forcément des fondamentaux. Ce sont certes des « poncifs » et l’on représente abondamment une « petite pêche côtière » avec des chaluts qui ont, dans la réalité, assez largement disparu. Parfois la « représentation » est même plus importante que l’existant et l’on achète des « images » aujourd’hui difficilement trouvables dans la réalité (les macareux dans le Trégor, les coiffes dans le pays bigouden...).

Cela dit, sur les quelques clichés observés, une réalité bretonne apparaîtra. Les images et les paysages bretons sont une donnée tangible qui participe pleinement à l’existence de la Bretagne. Ils doivent être parfois modernisés, recomposés, réappropriés, réinventés. Mais ils sont aussi doués d’une forme de permanence, notamment physique, qui exprime la réalité de la Bretagne et ses caractéristiques majeures, à la fois dans la reconnaissance de ses habitants et dans « l’attendu » des personnes allochtones. En respectant le passé pour mieux construire l’avenir, en évitant ici (notamment dans les espaces littoraux, commerciaux et péri-urbains) la phénoménale banalisation planétaire des constructions humaines, la Bretagne pourra affirmer sa différence et son identité.

Ainsi, construire pour le XXI e siècle une « griffe paysagère » bretonne est sans doute un élément fondamental. Il s’agit sur le fond de réfléchir à l’articulation homme/milieu qui peut exister en Bretagne et qui n’existe, par définition, nulle part ailleurs. Construire le paysage est en effet un moyen de mieux permettre à l’homme de s’y intégrer et de le comprendre. D’être finalement bien dans son lieu, un peu comme on est bien dans sa peau.

**Jean OLLIVRO**

#### **Bibliographie :**

- ANTOINE (A.), Paysage, in CROIX (A.), VEILLARD (J.Y.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Apogée Rennes, 2000, p. 738-742.

- BAILLY (A.), REYMOND (H.), RAFFESTIN (C.) Les concepts du paysage, *l'Espace géographique*, n°4, 1980, p. 277- 286.
- BARCLA (J.P.) et al, *Géoarchitecture du pays*, Boclé et associé, ICCP, non daté, 96 p.
- BERQUE (A.), *Médiance, De milieux en paysages*, Reclus , Montpellier, 1991.

#### Géographes de Bretagne/ Numéro un

- BERTRAND (G.) le paysage ente la nature et la société, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°49, 1978.
- BRUNET (P.) (dir.), *Atlas des paysages de France*, Ed, Jean Piere Monza, Paris, 1992, 200p.
- DAVODEAU (H.) L'enjeu paysager, vecteur de l'appropriation de l'espace : un exemple de projet de territoire à Saint Léger des Bois (Maine et Loir), *ESO, Espaces géographiques et sociétés*, n°21, 2004, p.79-83.
- DE BEAULIEU (F.), Cent ans d'images rurales, *Ar Men*, n°109, 2000, p.10-17.
- DIREN, *Atlas de l'environnement en Bretagne. La Bretagne : des hommes, un territoire*, 1999.
- FLATRES (P.), *Douaroniez Breiz. Herez Beiz, an Douar hag an tud*, Emglev Breiz/A Skol Brezonneg, 1995, (mouladur kentan, 1985), 160 p.
- GROSS (V.) Le paysage, une aide à la compréhension des sociétés, *ESO Espaces géographiques et sociétés*, n°9, 1998, p. 7-11.
- La fabrication du paysage, *Kreiz*, n°11, CRBC, Brest, 1999.
- LE CORRE (R.), *Bretagne...le clos et l'ouvert*, Cerf, Paris, 1982. 128p.
- LE COUEDIC (D.), *La maison ou l'identité galvaudée*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 245p.
- LE DEMEZET (M.), MARESCA (B.), *La protection de la nature en Bretagne*, La SEPNEB (1953-2003), Presses Universitaires de Rennes, 2003, 240 p.
- LE LANNOU (M.), *Le déménagement du territoire. Rêveries d'un géographe*, Seuil Paris, 1967, 250p.
- LE RHUN (P.Y.), *Géographie et aménagement de la Bretagne*, Skol Vreizh, Morlaix, 1994.
- LESCOAT, (J.), *La Bretagne ou l'environnement égaré*. Nouvelle édition revue et corrigée, Finisterre, Rennes, 2004, 247 p.
- MEYNIER (A.), *Atlas et géographie de la Bretagne*, Flammarion, 1976, 293p.
- MUSSAT (A.), *Bretagne ; architecture et identités*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1997, 474p.
- POT (M.D.), *Naître et renaître, mille ans d'histoire. Saint Herblain*, ed. ACL, Nantes, 1986, 253 p.
- RELPH (E.C.), Phenomenology, in HARVEY (M.E.), HOLLY (B.P.), *Themes in geographic thought*, Croom Helm, Lond=don, 1991, p.99-114.
- ROUGERIE (G.), *Les cadres de vie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1975, 264p.

- SIMON (J.F.), *Tiez. Le paysan breton et sa maison*. Deux tomes (Léon et Cornouaille), Editions de L'Estran/ Le Cahsse Marée, 1988 et 2002.

**Géographes de Bretagne/Numéro un**

### **Ont participé à ce numéro Un des Géographes de Bretagne :**

- Nolwenn BOUILLAUD, chargée d'études au CAUE du Morbihan.
- Jean HUCHET, journaliste, Ouest France.
- Yves LEBAHY, professeur agrégé, Université de Bretagne Sud, Lorient.
- Pierre-Yves LE RHUN, maître de conférences honoraire, Université de Nantes.
- Jacques LESCOAT, Secrétaire de la conférence des villes de Bretagne.
- Jean OLLIVRO, professeur, Université de Rennes II.
- Françoise PERON, Professeur émérite, Université de Bretagne Occidentale , Brest.
- Jean Bernard VIGHETTI, maire de Peillac, ancien Directeur de l'office du tourisme de Rennes Métropole.

Géographes de Bretagne, Numéro 1

Prix : 6 euros

On peut se le procurer en le commandant à :

[geographesdebretagne@hotmail.fr](mailto:geographesdebretagne@hotmail.fr)

**Géographes de Bretagne/Numéro un**

## Les Géographes de Bretagne ont écrit sur les paysages

- Rémy ALLAIN  
*Morphologie des paysages urbains*, collection U, Armand Colin, 254 p.
- Nolwenne BOUILLAUD  
*Une ambition nécessaire pour la Bretagne : des paysages de qualité*,  
Conférence des villes de Bretagne
- Jean HUCHET  
Les paysages de campagne , illustrations de Stéphanie Buttier, éditions Ouest France, 2003 128 p.  
L'auteur s'attache à décrire les différents paysages de nos campagnes et apporte des clés, simples, pour comprendre d'où ils viennent, pour faire la part entre causes naturelles et l'action de l'homme. Il montre combien les paysages s'inscrivent dans l'histoire avec un passé, un présent et un avenir, qui n'est pas définitivement tracé.
- Yves LEBAHY  
*«Le pays maritime, un espace-projet original*, PUR, 2001,
- Jacques LESCOAT  
. *La Bretagne ou l'environnement égaré*, éditions Finisterre, 150 pages  
Ouvrage réédité, revu et corrigé en 2004. Il s'attache, sans concession, à dénoncer ce qui porte préjudice aux paysages bretons tels, la dilatation de l'habitat, notamment le long du littoral, la création de zones d'activités médiocres le long des voies express, le sacrifice des entrées de bourgs ou de villes...mais il trace également la voie pouvant conduire à une nouvelle forme d'aménagement, soucieuse d'un développement et d'un aménagement intégrés  
. *Belle-Ile pour toujours*, éditions Finisterre, 80 pages  
Exercice pratique dans l'esprit du premier ouvrage de l'auteur, dans lequel il dénonce l'éparpillement d'un habitat non greffé aux hameaux et bourgs de l'île. Plus concret encore, il s'attache à proposer des solutions réalistes susceptibles d'intégrer toute nouvelle construction pour parvenir à un aménagement durable de Belle-Ile.
- Jean OLLIVRO

*Les paradoxes de la Bretagne*, 176 pages Apogée, 2005.

- Françoise PERON
  - . *Les Français, la terre et la mer*, ouvrage collectif avec André LESPAGNOL et Alain CABANTOUSFAYARD, 2005
  - . *Ouessant, l'île sentinelle*, Ar Men / le Chasse Marée, 2005.

**Géographes de Bretagne/Numéro Un**

## Table des matières

	Avant propos	p.3
	<b>Nolwenn BOUILLAUD :</b> Une ambition nécessaire pour la Bretagne : des paysages de qualité	p.5
	<b>Yves LEBAHY</b> Structure et physiologie du paysage breton ; particularités et enjeux	p. 9
24	<b>Jacques LESCOAT</b> Verte et Bleue	p.
	<b>Jean HUCHET</b> Sortons le paysage banalisé de l'indifférence	p. 29
32	<b>Jean Bernard VIGHETTI</b> Le paysage, clé d'un tourisme durable	p.
	<b>Françoise PERON</b> Patrimoine et paysages du littoral	p.37
	<b>Pierre Yves LE RHUN</b> Les éoliennes dans le paysage : comment sortir de l'impasse ?	p.45
	<b>Jean OLLIVRO</b>	

**Géographes de Bretagne/Numéro un**

Achévé d'imprimer  
Sur les presses  
De Média-Graphic – Rennes  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> Trimestre 2006  
ISBN ; 2- 95 26 175-0-3

**Géographes de Bretagne/Numéro un**